

PROCÈS-VERBAUX DU

Conseil général

DE LA

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

LEGISLATURE 2004-2008

N° 21

Séance du lundi 23 janvier 2006, à 19h.30

Salle du Conseil général de l'Hôtel de Ville

Présidence : M. Laurent Iff.

Trente-six conseillères et conseillers généraux sont présents.

Excusé(e)s : M. Didier Capit, M. Philippe Laeng, M. Didier Leuba, M. Pierre-André Monnard, Mme Evelyne Sester.

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Le procès-verbal n° 19 est adopté sans modification.

M. Laurent Iff, président : Mesdames et Messieurs. J'ai le grand plaisir de vous accueillir pour cette première séance de l'année 2006. J'en profite pour vous souhaiter à toutes et à tous une bonne année, puisque je crois que nous avons le droit de le faire jusqu'à la fin du mois de janvier.

Je tiens à accueillir dans notre Conseil M. Jean-Pierre Veya qui est notre nouveau conseiller communal maintenant et qui a changé de place. J'ai regardé ce soir quand il est arrivé s'il venait directement à la bonne place ou si, avec l'habitude, il retournait s'asseoir à côté de ses collègues. Mais non, c'est bon, il a suivi la bonne route ! RIRES.

Si vous le voulez bien, nous allons diviser la soirée en deux parties, puisque lors de notre dernière séance, nous aurions dû rendre nos hommages à Mme Claudine Stähli-Wolf. Nous n'avons pas pu le faire et Mme Stähli-Wolf a été d'accord de repousser ses hommages à la séance suivante, vu qu'il était déjà fort tard après le budget. Je vous propose de passer directement aux hommages à Mme Claudine

Stähli-Wolf et ensuite, après la verrée, de débiter formellement notre séance de Conseil général. Ainsi, nous n'aurons pas de mélange entre les deux points, si vous me passez l'expression. Comme le veut la coutume, les groupes vont maintenant présenter leurs hommages à Mme Claudine Stähli-Wolf. Elle me souffle, leur fromage également ! Je ne sais pas qui veut ouvrir les feux.

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS



ORDRE DU JOUR

21^e séance du Conseil général du lundi 23 janvier 2006

à 19h30

à l'Hôtel-de-Ville

1. Hommages à Mme Claudine Stähli-Wolf, ancienne Conseillère communale
 - a) Hommages des groupes
 - b) Hommage de M. Didier Berberat, Président du Conseil communal
 - c) Discours de Mme Claudine Stähli-Wolf, ancienne Conseillère communale
2. Interpellation de M. Philippe Lager et consorts déposée le 24 novembre 2005 « *Des vols d'hélicoptères sont toujours constatés à Maison-Monsieur* »
3. Motion déposée le 15 septembre 2005 par les représentants des Verts, du PS et du POP des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds « *Création d'un réseau efficace de transports publics entre Morteau et La Chaux-de-Fonds* » (**Sera traitée lors de la prochaine séance commune entre les Conseils généraux des deux villes**)
4. Motion de M. Laurent Iff et consorts déposée le 27 septembre 2005 « *Incitons de nouveaux contribuables à venir s'établir à La Chaux-de-Fonds* » (+ amendement)
5. Motion de Mme Sylvia Morel et consorts déposée le 26 octobre 2005 « *Quelles réformes à l'école ?* »
6. Motion de M. Hughes Chantraine et consorts déposée le 26 octobre 2005 demandant d'étudier la possibilité de passer de 5 à 3 Conseillers communaux (+ amendement)
7. Motion de M. Hughes Chantraine et consorts déposée le 26 octobre 2005 « *Création d'une ligne de bus entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel* »
8. Motion de M. Hughes Chantraine et consorts déposée le 26 octobre 2005 « *Louis Chevrolet, enfant de La Chaux-de-Fonds* »
9. Motion de M. Marc Schafroth et consorts déposée le 24 novembre 2005 « *Pour une administration communale sans fumée* »

M. Emile Saison, Les Verts : J'ai longtemps hésité à savoir comment j'allais commencer l'hommage de notre parti à Mme Stähli-Wolf. Plusieurs possibilités s'offrent à moi : Chère Mme Claudine Stähli-Wolf, Chère Claudine, Mme la conseillère communale, enfin l'ex-conseillère communale, pardon, parce que j'ai écrit cela l'année dernière - RIRES - Mme la députée ou Mme la présidente. Ensuite deuxième dilemme : Dois-je la tutoyer ou la vouvoyer ? Tout le monde sait que nos partis sont proches et que bien souvent nous marchons côte à côte. Finalement je tranche et je dirai Mme la conseillère communale, vous. Ceci afin de respecter un minimum de protocole dû au rang. Les bonnes manières se perdent c'est le moment de les retrouver.

Mme la conseillère communale, chère Claudine, déjà un petit dérapage - RIRES. Que reste-t-il de nous lorsque bien des années après la retraite, on se retrouve au bistrot du coin pour refaire le monde ? Comment serons-nous perçus à ce moment-là, quelles traces aurons-nous laissé dans la mémoire des Chaux-de-Fonniers ? Et plus précisément quelles traces aurez-vous laissées Mme la conseillère communale auprès des citoyens de cette Ville ? Il est bien clair qu'elle ne sera pas la même en fonction de la couleur du parti.

Je parlerai donc pour nous, les Verts, et peut-être pour moi en particulier, ayant eu la chance de vous fréquenter d'une part à la commission de l'Hôpital, d'autre part à la commission des Travaux publics, au Conseil général et enfin de temps en temps aux réunions de nos deux partis. Je ne dis pas qu'avec tout cela j'étais le mieux placé pour vous rendre hommage, mais cela arrangeait bien mes collègues. RIRES.

Rappelons en effet que vous avez été la première présidente du Conseil communal grâce à la nouvelle formule et au nouveau mode d'élection. Voilà une trace qui ne s'oubliera pas. De plus, vous êtes une femme, seule parmi les hommes depuis les dernières élections et bientôt, enfin maintenant, il n'y aura plus de représentante de la gent féminine au sein de notre Conseil communal. Dommage, mais cela est un autre débat.

Revenons à vous. L'Hôpital avec le projet global et surtout l'EHM, et ce n'est pas une mince affaire que de défendre son bien. Les Travaux publics avec le nouveau centre et la STEP. Il faut reconnaître que depuis l'inauguration, j'ai eu l'occasion de faire les gorges du Valanvron et qu'il est agréable de s'y promener sans enjamber des tas de détritrus.

Tout cela pour dire combien j'ai apprécié durant toutes ces années votre manière de mener les projets. Vous êtes une véritable citoyenne de notre Ville que vous défendez corps et âme et gare à celui qui se met en travers du chemin. On vous voit dans la plupart des manifestations, proche des gens, toujours le sourire aux lèvres, quand vous ne partez pas d'un éclat de rire sonore. J'ai toujours apprécié votre simplicité, votre humour mais aussi votre détermination, lorsqu'il faut défendre un projet et que la Ville est en cause.

Pour tout cela chère Claudine, notre groupe te remercie chaleureusement. Nous sommes persuadés que ton départ du Conseil communal ne va pas signifier une retraite politique et nous nous réjouissons de te retrouver pour débattre des sujets qui vont nous préoccuper ces prochaines années et ils ne manqueront pas. Nous espérons enfin pouvoir profiter de ton expérience, afin que l'on puisse continuer tous ensemble, dans un esprit chaux-de-fonnier à ce que cette ville reste notre ville et que

nous avons toujours autant de plaisir à refaire le monde au café du commerce. Encore mille fois merci de la part des Verts.

APPLAUDISSEMENTS.

M. Laurent Iff, président : Merci. M. Schafroth.

M. Marc Schafroth, UDC : Pour la première fois, je vais me risquer à un exercice bien particulier, celui de passer verbalement d'un extrême à l'autre. Si d'un premier coup d'œil cela peut paraître difficile, il n'en est rien, il suffit à un politicien de parler d'une autre politicienne.

Mais voilà, il faut que je parle d'une personnalité de la Ville qui n'est pas n'importe quelle personnalité. En effet, Mme Stähli-Wolf, première dame à entrer au Conseil communal en 1995 est aussi la première à en sortir ... de son propre chef. Elle est aussi la première à occuper le siège de présidente du Conseil communal après que le peuple par le biais des urnes ait fait comprendre à son éternel occupant que le jeu de la chaise musicale, toujours amusant, est encore d'actualité. Avec votre départ, c'est aussi la dernière femme qui disparaît de l'exécutif. Dommage mais ainsi désormais gauche et droite sont d'égle représentation féminine. RIRES.

Mais encore, ça ne s'arrête pas là, cette personnalité n'a pas fait que ça. Elle a aussi dirigé certains dicastères, et si en voyant son sourire enfantin, en entendant sa voix si calme, on aurait tendance à l'imaginer à la tête de département relatif à l'enfance, il n'en est rien. Les Travaux publics, les Sports, l'Hôpital, mais aussi, et là on ne s'en étonne moins, les Affaires culturelles, la Bibliothèque, etc. Je le confirme, l'habit ne fait pas forcément le moine et l'exemple est bien là.

Après dix années passées à l'exécutif de notre chère commune, temps plus long que les quelques séances passées au Conseil général en 1989, puisque vous l'avez quitté suite à votre élection au Grand Conseil, vous voici arrivée à l'heure de prendre du recul pour ne pas parler de retraite au risque de faire bondir M. Couchepin. Vous aurez ainsi tout loisir d'user vos crayons de couleurs ou encore de contempler votre collection d'opercules relatifs au patrimoine mondial de l'UNESCO.

D'aucuns se souviendront de vous comme d'une rivale, d'autres comme d'une extrémiste de gauche ou encore tout simplement comme d'une conseillère communale quelques fois narquoise mais toujours pertinente. Pour nous, le souvenir sera d'une Dame engagée en politique, qui a défendu ses convictions et ses dossiers. Pour ceux qui ont eu la chance de vous côtoyer en commission, une cheffe exigeante mais toujours avec un brin d'humour et même quelques fois un brin de nostalgie. La dernière commission des Sports en est la preuve.

Lorsque vous avez en cours d'année dernière annoncé votre départ de l'exécutif pour le 31 décembre, certains ont été très surpris. D'autres moins. Il suffisait de regarder la dernière photo de notre Conseil communal pour voir que déjà vous aviez choisi de lever le pied (*ndlr* : il montre une photo). RIRES.

Bref, le groupe UDC souhaite vous remettre un petit présent qui a deux fonctions et là ce n'est pas un pavé rescapé de la dernière manifestation anti-UDC. Un, il s'agit d'une flamme, signe de lumière et de tendresse innocente dans un monde bien trop

violent et souvent cruel. Deux, une petite lumière intérieure permettant de rêver librement et là nous vous laissons le soin de votre imagination.

En vous souhaitant beaucoup de plaisir dans l'avenir que vous aurez choisi, le groupe UDC vous remercie de votre engagement politique au sein de la Ville et vous présente ses meilleurs vœux.

APPLAUDISSEMENTS.

M. Laurent Iff, président : Mme Gazareth.

Mme Pascale Gazareth, POP : RIRES. J'ai fait un préparatif, mais j'ai peur que mon bricolage ne tienne pas. J'ai essayé de faire comme toi, mais je n'y arrive pas ! (*ndlr : elle essaye de se coller un opercule sur le front.*) J'ai essayé de mettre un scotch mais je ne suis pas sûre qu'il veuille tenir. Je ne crois pas. Je vais opter pour l'option suivante (*ndlr : elle le met sur la tête.*)

Chère Claudine, j'ai donc le privilège et le grand plaisir d'avoir été désignée volontaire pour rendre hommage à celle qui, durant dix ans, a porté les idéaux du POP au sein de l'exécutif de notre Ville. Dix ans, deux bails ou deux baux comme dirait l'académie, mais toi, l'académie, tu ne t'en es jamais beaucoup souciée, ni même des cancons qui ne trouvaient pas très académique cette conseillère communale griffonnant des foules entières dans les espaces libres d'une convocation officielle ou dans les marges d'un rapport très sérieux, tout en écoutant – si si, malgré les apparences, c'est sûr ! – les discours ou les explications de ses interlocuteurs.

Première femme à accéder à une telle charge, dans notre Ville, plus d'un quart de siècle après l'introduction du suffrage féminin dans le Canton, éducatrice de la petite enfance ayant bien compris l'importance de cultiver à chaque âge la part d'enfance que nous gardons tous en nous, Claudine, tu as fait souffler un vent nouveau sur les salles de réunion et de Conseil. Tu as surtout dû affronter les exigences d'un dicastère mastodonte, réunissant le très masculin monde des Travaux publics et l'Hôpital, exemple caricatural de la ségrégation verticale du marché du travail entre hommes et femmes. Sans te décourager face à l'ampleur de la tâche, tu as appris ton métier de conseillère communale jonglant avec la fidélité à ton parti et à tes idéaux et avec la collégialité, écoutant ici, réorganisant là, imposant parfois, consciente que le dialogue est un jeu qui se joue obligatoirement à deux, et qu'il n'est jamais possible de plaire à tout le monde. Exposée en première ligne, souvent solitaire, tu en as vu de toutes les couleurs, les gaies et les tristes, les amicales et les agressives. Celles qui redonnent espoir et celles qui cultivent la révolte. Ça tombait bien quelque part, parce que les couleurs, toi, tu connais, Claudine.

En 1996, tu expliquais à qui voulait bien te lire comment "blanc est devenu violet". Depuis, tu nous expliques surtout comment le budget communal est devenu rouge, un sale rouge, un rouge sang de boudin dégoulinant de la fonction publique pressurisée, des prestations à la population guillotines et de la solidarité foulée au pied. Un rouge tout sauf popiste. Celui-là, tu l'as marié avec un peu de vert, en te mettant à la disposition du nouveau parti écologiste lorsqu'il est entré au Conseil général. Comment, dès lors, avec une telle palette de couleurs, ne pas troquer l'orange des Travaux publics contre les mille feux de la culture. Parvenue à pleine

maturité en tant que conseillère communale, Claudine, tu as repris ce dicastère mosaïque et tu t'es attelée par petites touches pointillistes à en redessiner les contours esquissant les transformations institutionnelles de demain. Avant de te retirer pour, dis-tu profiter de tes petits-enfants, tu auras encore été la première présidente de notre Ville inaugurant le nouveau mode d'élection du Conseil communal et l'introduction de la présidence tournante.

Claudine, merci d'avoir été "notre" conseillère communale durant ces dix ans, d'avoir dans l'ombre le plus souvent, et à notre propre insu parfois, veillé aux intérêts des plus démunis dans cette ville et de la population plus largement. Tu continueras à le faire, nous le savons, nous en sommes certains, redevenue une citoyenne parmi les autres, mais jamais indifférente à l'autre. Merci beaucoup pour ces dix années, Claudine.

APPLAUDISSEMENTS.

Mme Claudine Stähli-Wolf, conseillère communale (Affaires culturelles, sports et santé) : Merci, mais j'avais déjà reçu un cadeau !

Mme Pascale Gazareth, POP : C'était juste quelques fleurs.

Mme Claudine Stähli-Wolf, conseillère communale (Affaires culturelles, sports et santé) : Elles se sont fanées !

Mme Pascale Gazareth, POP : Exactement.

RIRES dans la salle.

M. Laurent Iff, président : Merci. Mme Montandon.

Mme Fabienne Montandon, soc. : Mesdames et Messieurs, Mme la toute nouvelle ex-conseillère communale. Ainsi c'est à moi qu'incombe aujourd'hui - au nom du groupe du parti socialiste - la délicate mission de vous rendre hommage au terme de votre mandat de dix ans à l'exécutif de notre Ville. Mais on ne peut pas résumer dix ans d'une carrière de conseillère communale en quelques lignes. Je vais donc tenter de donner un petit aperçu de ce que je connais de vous, Mme Stähli.

Vous avez été élue en 1995 par le Conseil général. Vous avez succédé à M. Alain Bringolf. Vous êtes la première femme à être entrée dans le gouvernement exécutif de La Chaux-de-Fonds; vous avez aussi été la première présidente de ce même exécutif, suite à l'introduction d'une présidence tournante au sein du Conseil communal. Vous avez de même inauguré un nouveau mode d'élection de ce gouvernement au début de cette législature. En effet, c'était la première fois, aussi, que le Conseil communal était élu par le peuple. Dans cette même législature, un nouveau parti, le parti Union Démocratique du Centre, faisait son entrée dans le paysage politique de notre région, dans les rangs du Conseil général et du Conseil communal. C'était un grand changement, mais vous avez su, malgré toutes ces

nouveautés et ces difficultés, créer une cohésion au sein du Conseil communal et tisser un lien entre les tendances politiques en présence.

Lorsque vous êtes entrée en fonction, vous n'avez pas craint de prendre la direction de deux grands dicastères, c'est-à-dire celui de l'Hôpital et celui des Travaux publics. Ce n'était pas une mince affaire. Dans l'un, il a fallu remettre de l'ordre, et dans l'autre, vous vous êtes retrouvée à la tête d'un Département dont les postes sont presque tous occupés par des représentants de la gent masculine !

A la tête du Département des Travaux publics, vous avez eu à mettre en route la rénovation de la STEP et à en gérer le chantier. Avec la commission des Travaux publics, nous avons eu la chance de pouvoir suivre l'évolution de ces travaux, grâce à des visites sur le site, visites organisées par vos soins (et toujours très intéressantes, d'ailleurs). Dans cette commission, vous nous avez également montré que vous aviez à cœur d'être proche de vos employés : par exemple, vous êtes montée dans un chasse-neige pour tester "grandeur nature" une alerte-neige. Et je me souviens aussi d'une discussion à propos d'une chartre de conduite proposée aux ouvriers des Travaux publics; elle fut tout d'abord contestée et après quelques négociations, finalement acceptée.

Cela m'amène à relever, comme cela me l'a été confié, que vous allez volontiers à la rencontre des gens, avec courage lorsque la situation le demande. Vous défendez aussi les personnes selon vos valeurs humaines et éthiques. Vous préférez ainsi travailler avec les personnes en les associant à la discussion plutôt qu'en les contraignant avec des mesures qu'ils ne comprendraient pas.

De plus, je me suis aussi rappelé que l'une des premières affaires que vous avez eu à traiter fut celle des "crottes de chiens" sur les trottoirs. Et selon vos dires, c'est souvent l'un des premiers dossiers qui incombe à un nouvel arrivant ! Heureusement que vous avez eu d'autres chantiers plus consistants et intéressants que celui-ci à vous mettre sous la dent par la suite. RIRES.

Vous êtes également un produit du terroir chaux-de-fonnier. Je m'explique. Votre famille est venue s'établir dans cette ville ouverte aux nouveaux arrivants d'horizons et de cultures variées et diverses. Vous avez certainement hérité de cette ouverture vers l'autre et cela vous a sûrement permis de faire face aux problèmes rencontrés dans la direction et gestion de vos dicastères.

Votre formation d'éducatrice de la petite enfance ne vous avait pas préparée à une charge de conseillère communale, mais vous avez su vous adapter et trouver une méthode de travail appropriée à cette nouvelle fonction. Vous avez accepté la voie du consensus, lorsqu'il le fallait, contrairement aux craintes de certaines personnes, formulées alors. Vous avez eu à cœur de comprendre les dossiers confiés et de les mener à terme.

Mais vous avez aussi d'autres atouts dans votre manche. Vous avez un bon coup de crayon, comme peuvent l'attester vos notes prises pendant les séances et que je pouvais apercevoir lorsque je siégeais au Bureau du Conseil général, assise juste derrière vous.

Vous avez aussi testé l'état des trottoirs de La Chaux-de-Fonds et malheureusement, vous vous êtes cassé un pied. Votre pied va certainement mieux maintenant, mais l'état des trottoirs de notre ville ne s'est guère amélioré depuis lors ! Il y aura encore du travail pour vos successeurs pour corriger la situation.

Mais pour vous taquiner un petit peu, permettez-moi juste de révéler un petit secret. J'ai appris que vous n'aimez pas vous lever trop tôt le matin, mais rassurez-vous, vous n'êtes pas la seule, nous sommes au moins deux, car moi aussi je n'aime pas me lever aux aurores.

Dernièrement, lors de la visite de la synagogue avec les anciens présidents du Conseil général, j'ai eu l'occasion de voir une photo de Claudine très jeune fille et bien qu'elle ait changé, c'est toujours la même; cette personne que nous connaissons et que nous avons eu l'occasion de côtoyer lors des séances du Conseil général, lors de commissions ou encore à l'occasion de diverses manifestations. Nous avons pu ainsi apprécier sa bonne humeur et sa disponibilité.

Malheureusement, je n'ai pas connu Mme Stähli-Wolf avant mon arrivée à La Chaux-de-Fonds en 1990. Je ne l'ai donc pas rencontrée sur les bancs d'école. Ainsi, je n'ai pas beaucoup d'autres anecdotes sympathiques autres que celles que je vous ai relatées à vous rapporter. Je m'arrêterai donc ici dans l'évocation de cette riche tranche de vie.

Ainsi, Mme la future ex-conseillère communale ou plutôt ex-conseillère communale, je vous souhaite de pouvoir vous consacrer maintenant à des activités moins contraignantes, plus relaxantes et néanmoins tout autant intéressantes, que celles liées à la charge de conseillère communale.

Merci pour toutes ces années passées dans notre exécutif et pour tout le travail accompli pour notre Ville. Avec nos meilleurs vœux pour la suite. Bon vent donc de la part de tout le groupe socialiste.

APPLAUDISSEMENTS.

Mme Fabienne Montandon, soc. : Je me permets de vous remettre ceci.

Mme Claudine Stähli-Wolf, conseillère communale (Affaires culturelles, sports et santé) : Vous devriez aussi partir à la retraite en deux temps ! RIRES.

M. Laurent Iff, président : Merci. M. Curty.

M. René Curty, rad. : M. le président, Mesdames, Messieurs, Mme l'ex-présidente. J'ai le plaisir de vous lire le discours préparé par notre collègue Philippe Laeng, qui est malheureusement absent ce soir.

Il y a dix ans, vous succédiez à M. Bringolf. Vous aviez à ce moment, ouvert la voie en étant la première femme élue à l'exécutif de notre Ville. Pendant la dernière législature vous aviez même avec Mme Lise Berthet, atteint les 40%, et donc doublé vos effectifs. Aujourd'hui, vous quittez le Conseil communal et clôturez avec votre départ, ceci en fermant la parenthèse de la partie féminine de l'exécutif, en nous le laissant totalement masculin. Durant toutes ces années, il est vrai que nous n'avons pas eu les mêmes idées, mais nous devons reconnaître que nous vous avons appréciée à votre juste valeur. Vous devez votre année de présidence au tournus, celui-ci défendu par la droite, votre parti et le peuple chaux-de-fonnier, qui contre certains avis ont pensé que c'était une évolution de notre démocratie communale. Il me semble que vous ayez pris, si vous me le permettez, "de la bouteille". Entre

parenthèse "matériau de votre cadeau". Nous oublierons, les séances où, en désaccord avec notre groupe, vous nous avez comme l'on dit communément "ramassé". Nous vous pardonnons à ce jour vos ires. Vous êtes maintenant arrivée Madame à bon "PORC", vous le comprendrez mieux après. Nous regrettons toutefois que vous n'ayez pas eu le dicastère des finances, car avec un bon couteau vous auriez pu aisément en faire une tirelire. Mais vous êtes certainement une bonne "PATE" et nous ne doutons pas que votre bon "CŒUR" vous encouragera à les partager avec vos petits-enfants. Le groupe radical vous souhaite, Madame, bonheur et santé pour votre nouvel avenir.

APPLAUDISSEMENTS.

M. René Curty, rad. : Il faut comprendre les jeux de mots !

Mme Claudine Stähli-Wolf, conseillère communale (Affaires culturelles, sports et santé) : Un cochon avec des nouilles à l'intérieur en forme de cœur ! RIRES.

M. Laurent Iff, président : Merci. Mme Ummel.

Mme Pierrette Ummel, lib.-PPN : M. le président, Mesdames et Messieurs. Je n'ai pas changé un seul iota à l'hommage mérité que je vais adresser à notre conseillère communale sortante. Cependant, certains événements de la fin de l'année 2005 et certains événements du début de l'année 2006, entre autres des attaques provenant de tous azimuts à l'encontre de notre conseiller communal, quelques grains de sable donc dans les rouages de la politique, font que ceux-ci grincent parfois. J'ai par conséquent un peu de peine à comprendre le fonctionnement de la politique et ma joie de ce soir est un peu ternie.

Chère Claudine, je pense que je peux dire chère Claudine, car nous avons pris ensemble et depuis pas mal de temps, quelques chemins qui nous ont rapprochées. Il faut dire que nous sommes probablement plus proches sur le plan philosophique que sur le plan politique, mais je peux le dire en toute honnêteté, notre différence n'a jamais été un obstacle à notre travail et à notre volonté de participer à la vie politique de notre Ville et au désir du bien de nos concitoyens. Evidemment si le but est le même, les chemins pour y parvenir diffèrent quelques fois.

Je te revois Claudine ce jour de printemps, il y a quelques onze ans, arriver dans cette salle accueillie par Marcel. Pas celui de Germaine et Marcel (j'ouvre une parenthèse), car je les aime bien Germaine et Marcel, ce sont des citoyens lambda de notre ville, parfois évoqués ici, ceux dont nous nous soucions tous ici, ceux dont tu t'es efforcée de tenir compte durant ton mandat. Fermons la parenthèse. Donc, je parle de Marcel Amstutz qui présidait le Conseil général. Je l'avais trouvé chaleureux dans son discours à la première conseillère communale de l'histoire. Il ne l'a pas toujours été par la suite, ainsi que d'autres conseillers généraux de la droite, c'est-à-dire qu'ils n'étaient plus chaleureux, mais franchement chauds ! RIRES. J'ai le souvenir d'un certain conseiller général radical à la voix assurée et qui debout dans ses rangs, te fustigeait avec véhémence. Heureusement, aujourd'hui, il s'est calmé et il a reconnu à plusieurs reprises combien ce département des TP, était bien géré. Que

cela a dû te faire du bien, les louanges après les reproches ! RIRES. Je ne serais pas étonnée qu'il aille même parfois jusqu'à t'embrasser.

Ce que j'ai apprécié chez toi, Claudine, c'est ton humanité envers les plus petits, les enfants de l'atelier, les femmes seules de Bosnie, les malades de l'Hôpital que nous avons visité à plusieurs reprises lors de la fête de Noël, envers les employés de tes services; j'ai apprécié ta dignité et ton aisance à faire face à ceux qui ne voyaient en toi qu'une maîtresse de jardin d'enfants. Aux médecins de l'Hôpital que tu voyais comme un bloc uni devant toi les premières fois que tu les rencontrais, tu as osé dire qu'ils te faisaient penser à une bande de pingouins sur leur banquise. RIRES. Cela les a certainement fait sursauter, mais ils ont accepté ton autorité non-médicale. A tes détracteurs dans cette arène, c'est parfois une arène, tu as toujours répondu avec calme et respect, certainement avec quelques battements de cœur, mais cela ne se remarque pas chez toi et cette attitude a permis de dépassionner les débats.

Nous avons étroitement collaboré à la commission de l'Hôpital, lors des séances du Bureau de cette commission, pour différents sujets inhérents à l'institution, nous avons traversé quelques remous. J'ai le souvenir d'une certaine fin d'année, pas la même que celle là, où nous n'étions justement pas à la fête. L'Hôpital est un grand bateau, dans lequel sont embarqués toutes sortes de passagers. C'est un microcosme, pas toujours facile à gouverner. Il y a les patients qui veulent guérir, les médecins qui veulent soigner, le personnel soignant qui s'efforce de contenter les uns et les autres, le capitaine à épauler, le cap à garder. Beaucoup de choses ont changé depuis que tu es entrée à l'Hôpital. Maintenant tu vas le quitter, tu l'as conduit à un bon port, celui de l'EHM. Mais il a fallu faire entendre la voix du Haut pour que nous soyons traités avec équité, se défendre pour ne pas diminuer d'importance, pour avoir un équipement performant. Il y aura encore du travail pour ton successeur, mais la direction est donnée. Notre Hôpital, grâce à ton bon travail et à celui des tous les collaborateurs, sera remis à niveau pour jouer un rôle important dans une région que tu voyais régionale, inter-cantonale, transfrontalière même. L'avenir dira si tu avais raison.

Depuis une année, je t'ai vue œuvrer dans le département culture-sports-loisirs, particulièrement au sein de la commission du Musée d'histoire. J'ai ressenti ton attachement à la ville qui t'a vu naître, qui a accueilli ta famille. Tu es attachée à l'histoire, aux événements qui ont fait notre ville, aux gens qui la composent et à leurs origines, à la vie culturelle, à la naissance et au développement de l'industrie. Tous ces éléments qui font que La Chaux-de-Fonds est plus qu'un grand village.

Il y a eu quelques remous dans ta carrière de conseillère communale, de première présidente de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Il fallait évidemment que ce soit une présidence de gauche et cela a été, je te le rappelle, grâce au travail des libéraux alliés à l'extrême gauche, ce qui prouve que l'on peut parfois s'unir pour être plus forts. A chaque événement, mais aussi particulièrement pendant les temps agités, j'ai admiré ton fervent défenseur, en la personne de Francis. Il veillait à chacun de tes cheveux et il tâtait le terrain avec inquiétude pour savoir ce qui pourrait arriver à Claudine. Aujourd'hui, c'est donc un peu aussi la retraite de Francis. RIRES. Au mois de décembre, c'était Francis qui portait les fleurs.

La retraite, je ne pense pas que ce soit le mot qui convienne. C'est le départ du Conseil communal, mais je suis certaine que tu sauras t'occuper, que tu ne quitteras

pas la vie publique. J'espère te retrouver encore. Ce pour quoi tu n'as pas eu assez de temps jusqu'ici, tu pourras le faire, tes petits-enfants attendent leur grand-maman, une jeune grand-maman qui a encore beaucoup de dynamisme, beaucoup à donner, beaucoup à partager.

Bonne retraite Claudine, le parti libéral t'offre un cadeau. Pour le corps, des fleurs de nos montagnes en boîte. Pour l'esprit, un livre, "les miscélanées" de Mister Schott, dans lequel tu trouveras des renseignements sur plein de choses inutiles, les 250 décimales du nombre "pi" par exemple, la hauteur de la statue de La Liberté, comment on dit "je t'aime" en trente langues, etc.

PS : à partir de ta retraite, tu as de nouveau le droit de lécher les opercules de crème et de te les coller sur le front, ce que ton parti t'avait interdit, mais que tu oubliais parfois ! RIRES.

APPLAUDISSEMENTS.

M. Laurent Iff, président : Merci beaucoup. Il est temps maintenant de passer la parole à l'actuel président du Conseil communal, M. Didier Berberat.

M. Didier Berberat, président du Conseil communal (Instruction publique, et affaires sociales) : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, Mesdames, enfin Messieurs les membres du Conseil communal, Chers amis, comme je m'adresse à la salle puisque je ne peux pas me retourner pour voir Claudine, je ne ferai pas un discours direct, mais indirect. C'est vrai que je dois quand même admettre que quand on est le septième à s'exprimer, c'est toujours un peu difficile. Mais c'est avec un très grand plaisir que je vais, au nom du Conseil communal, rendre hommage à notre ancienne collègue Claudine Stähli-Wolf, qui, comme vous le savez, ça a été rappelé à de multiples reprises, a quitté l'exécutif communal au 31 décembre dernier.

Tout d'abord, le Conseil communal souhaite dire qu'il perd plus qu'une collègue en la personne de Claudine, avec laquelle nous avons noué des liens forts au sein de l'exécutif durant ces deux ans environ.

Je me suis rendu compte, d'ailleurs avec un certain effroi, que je suis depuis le 1^{er} janvier, le doyen de fonction de ce Conseil, après seulement cinq ans d'activité, ce qui me donne, je peux vous le dire, un sérieux coup de vieux ! RIRES.

Claudine n'a jamais renié ses origines bourgeoises, malgré de très fortes convictions ancrées à gauche, où elle a toujours eu à cœur de défendre les plus faibles et les persécutés et de lutter contre toutes les inégalités, et Dieu sait s'il en existe, qu'il s'agisse du niveau social ou de la politique régionale en ce qui concerne l'équilibre notamment. Paradoxalement, même si Claudine Stähli-Wolf est popiste, et fière de l'être, elle déteste le rouge. Mais je dois toutefois préciser qu'il s'agit en l'occurrence de vin et qu'elle est une adepte inconditionnelle du vin blanc, ce qui doit d'ailleurs être un des seuls points communs avec M. Jacques Béguin, ancien conseiller d'Etat et ancien conseiller communal, qui lui aussi ne supporte pas le rouge.

Qu'elle le veuille ou non, Claudine marquera l'histoire politique de notre Commune, puisqu'elle a été la première femme élue au Conseil communal, on l'a déjà dit, et la première présidente de la Ville, après une période ininterrompue de

présidences socialistes et masculines. Fort heureusement, cet état de fait s'est rectifié cette année, puisque vous avez de nouveau un homme socialiste qui préside le Conseil communal, ce qui rétablit le cours normal des choses - RIRES - même s'il n'est pas impossible que le 8 mai, un UDC lui ravisse la place.

Parmi ses nombreuses qualités Claudine, et il y en a beaucoup des qualités que je ne vais pas citer exhaustivement, c'est surtout son attachement à la collégialité que je souhaiterais relever ici. Même si parfois cet attachement a pu lui être reproché par son parti, elle a toujours assumé collégialement les décisions du Conseil, même si parfois elle n'était pas d'accord avec les décisions.

De plus, dès le début de son année de présidence, qui coïncidait, on l'a dit, avec les élections, Claudine a réussi à souder les membres du nouvel exécutif de notre cité, pour le bien de la communauté. Pour cela aussi le Conseil communal lui est reconnaissant.

Claudine a aussi une grande finesse d'analyse. Elle ne se contente pas de discuter des contenus, mais cherche toujours à savoir pourquoi ils sont ainsi, quelle est l'histoire qui les constitue et quel est leur sens. Je dois bien avouer que parfois cela n'a pas été propice à la brièveté des travaux du Conseil communal - RIRES - mais à coup sûr, c'était un plus et une approche qui nous manque maintenant.

Comme je l'ai déjà relevé, Claudine fait preuve de grandes convictions et de courage politique. On doit toutefois dire que, parfois, elle est un peu obstinée et je me rappelle fort bien de ses débuts au Conseil communal, alors que j'étais chancelier, lorsqu'elle a dû se séparer de certains oursons du Bois du Petit-Château. Vous vous souvenez peut-être de cet épisode. Les vieux briscards du Conseil communal de l'époque, et il y en avait, lui avaient expliqué que cela risquait d'être fort mal ressenti par la population, mais Claudine était persuadée qu'en expliquant clairement la situation à la population, cette mesure serait comprise. Le moins que l'on puisse dire est que cela ne fût pas le cas, ce qui prouve que même si l'on explique honnêtement une situation et que l'on propose des mesures, celles-ci ne sont pas toujours très bien acceptées. Nous sommes d'ailleurs très bien placés pour le savoir en cette période où l'on doit prendre des mesures peu populaires en matière budgétaire, malgré un vote on ne peut plus clair de la population.

Elue il y a dix ans au Conseil communal, elle a aussi hérité de deux départements les plus importants en ce qui concerne le personnel et le nombre de personnes, on l'a relevé aussi, les TP et l'Hôpital. Elle est donc devenue la plus grande employeuse de la Ville. Il n'était pas forcément évident pour une représentante du parti des "ouvriers" de se trouver à la tête de presque mille personnes. Mais elle a très bien fait ce travail-là.

Tout au long de son mandat de conseillère communale, Claudine a su mener à bien de nombreux dossiers aussi divers que complexes. Les compétences qu'elle a dû déployer dans leur gestion auront d'ailleurs été très profitables à l'ensemble de notre communauté. Nous en sommes tout à fait conscients.

Prenons le cas de l'Hôpital où Claudine a réussi dans ce dossier fort complexe de nombreuses opérations très délicates, à l'exemple du renforcement de la direction de cet établissement, de la mise sur pied de l'EHM, ou encore du projet global qui est plus que jamais nécessaire afin d'assurer un équilibre entre les deux hôpitaux principaux de notre canton.

Malheureusement, la pratique du bistouri s'avère aujourd'hui indispensable, même en dehors du monde hospitalier, et Claudine, comme nous tous d'ailleurs, a dû pratiquer plus de coupes que de greffes à la fin de son mandat.

Claudine Stähli-Wolf a aussi joué les attaquantes après avoir revêtu son maillot de sportive, notamment en osant présenter le coût réel des salles de gymnastique à leurs utilisateurs et en proposant une augmentation des tarifs de location. Le sport, comme la gestion du budget communal, demande un certain sens de l'équilibre, et si Claudine ne regrette sans doute pas trop ce périlleux exercice, je crois pouvoir dire que ses compétences en la matière nous manqueront, même si je dois bien avouer qu'elle n'est pas la plus sportive des membres du Conseil communal, quoiqu'elle soit une nageuse émérite, qualité qui nous est commune.

Pendant longtemps Claudine Stähli-Wolf a également dirigé le dicastère des Travaux publics, où elle a mené de nombreux projets, tels que la fin du CTP et la STEP par exemple ainsi que de nombreuses réorganisations. Au surplus, on peut dire que dans ce dicastère, comme dans tous les autres services dont elle s'est occupée par ailleurs, elle a toujours su créer des conditions-cadre pour un dialogue social très fort avec le personnel, ce qui montre que même si elle peut être parfois un peu obstinée, elle est toujours ouverte à la discussion.

Le secteur qu'elle a marqué de son empreinte et dans lequel elle s'est énormément investie et qui était son enfant chéri et tant désiré a été à coup sûr la culture, où elle a excellé et où elle a pu donner toute la mesure de son esprit aussi ouvert que critique.

Claudine dispose maintenant d'un peu plus de temps pour profiter des nombreuses activités culturelles de la Ville de La Chaux-de-Fonds qu'elle a toujours défendues bec et ongles. Car, n'en déplaise à certains, c'est dans son patrimoine culturel que notre ville possède aujourd'hui ses plus grandes richesses.

La rénovation récente de la Maison-Blanche grâce à l'engagement de citoyens responsables et la célébration de l'Art nouveau dans nos Montagnes témoigne de l'extrême valeur de ce patrimoine.

Je suis convaincu que Claudine a déjà commencé à partager son plaisir et sa connaissance de l'art avec ses quatre petits-enfants auxquels elle peut désormais consacrer une plus grande partie de son temps.

Elle va d'ailleurs aussi reprendre ses études sur le rapport entre les enfants et la couleur, cela a été évoqué, ce qui va de soi, lorsque l'on sait qu'elle a un réel don pour le dessin et qu'elle a d'ailleurs suivi durant quelques mois dans sa jeunesse les cours d'une école de graphisme à Bâle, en rappelant qu'elle a rempli durant ses mandats des milliers de pages de dessins en s'appuyant comme support sur des rapports très officiels ou sur des procès-verbaux.

Mais ne parlons pas trop vite de Claudine comme d'une retraitée politique ! Elle poursuit en effet son mandat de députée au Grand Conseil neuchâtelois et continue à défendre les plus faibles et notre région, sans oublier le fait qu'elle peut maintenant s'engager encore plus activement dans certaines associations et fondations à but social. Difficile en effet quand on possède un dévouement et un intérêt pour le domaine public aussi fort que les siens de cesser toute action pour défendre ses convictions.

Elle aura cependant plus de temps pour visiter les villes et leurs musées, villes dans lesquelles elle se rendra en conduisant trop vite aux yeux de Francis qui va

d'ailleurs prendre sa retraite au Lycée à la fin de cette année scolaire. Claudine peut désormais enfin faire des siestes après le repas, ce qui lui manquait beaucoup. Elle pourra sortir avec les cheveux secs - RIRES - et en plus de ça, elle pourra faire des courses à un autre moment que le mercredi entre 12h.05 et 12h.15. Et je crois que pour elle, c'est une autre qualité de vie que d'être à la retraite du Conseil communal.

Enfin, à toutes les compétences de Claudine que j'ai déjà louées, vous me permettrez de rajouter l'humour. Car Claudine a toujours su amener une atmosphère joyeuse parmi les membres du Conseil communal, qui en a bien besoin, ou au sein des commissions dont elle a eu la charge, ce qui n'empêchait nullement le sérieux des débats. Dans une équipe, c'est bien connu, même avec les meilleurs ingrédients, la mayonnaise ne prend pas toujours. Par son entregent et sa bonne humeur, Claudine a, je crois, beaucoup contribué à ce que la recette du Conseil communal soit des plus appréciables. Mais sur ce point, je n'ai aucune crainte quant au savoir-faire de son successeur avec qui nous travaillons avec plaisir depuis le début de ce mois.

En conclusion, je remercie encore vivement Claudine de son engagement pour notre Ville et lui souhaite, selon la formule consacrée, une retraite active, heureuse et une bonne santé. Merci Claudine !

APPLAUDISSEMENTS.

M. Laurent Iff, président : Merci beaucoup. Il est maintenant tant de passer la parole à Mme Claudine Stähli-Wolf, qui pour une fois, n'a pas fait de dessin encore mais a noirci quand même beaucoup de pages.

Mme Claudine Stähli-Wolf, conseillère communale (Affaires culturelles, sports et santé) : M. le président, Mesdames, Messieurs, je n'ai pas dessiné, parce que je suis stressée ! J'aimerais remercier tous les groupes, puisque finalement ce sont des porte-parole qui se sont exprimés, des mots qu'ils m'ont adressés et qui me touchent énormément. J'étais tendue aujourd'hui pour venir prendre congé de vous. D'abord, parce qu'on se déprogramme très vite et je suis déjà déprogrammée. Je n'arrive même plus à faire la sieste, tellement je suis détendue ! RIRES. Mais indépendamment de ça, on se déprogramme aussi dans l'énergie qu'il faut pour avoir un échange du type de celui d'un Conseil général. J'ai préparé pour vous un discours de départ, c'est la tradition. Et je l'ai fait en essayant de communiquer quelque chose d'un petit peu différent peut-être de ce qui a été évoqué par certains d'entre vous qui me connaissent bien et qui me connaissent profondément. C'est vrai que je suis quelqu'un qui aime les gens et ça me fait plaisir que la réciprocité soit vraie.

Dix ans et demi de ma vie se terminent ce soir. Ou presque. Durant cette période, j'ai perdu un être qui m'était très cher, mais, je suis aussi devenue quatre fois grand-mère. Et puis surtout, j'ai rencontré beaucoup de gens, des gens différents, des visages, des regards. Des gens qui se plaignaient et qui parfois étaient à plaindre. Des gens fâchés et qui parfois avaient de bonnes raisons de l'être. Et aussi des gens contents, oui il y en a. Dans l'ensemble des gens de bonne volonté.

Mais encore, j'ai travaillé avec énormément de monde, de toutes les catégories sociales. J'ai eu sous ma responsabilité plus de mille personnes, les salaires les plus

élevés et les plus bas de l'administration communale. Des niveaux de formation supérieurs et des niveaux de formation élémentaires. Et entre deux, tous les niveaux.

Tout d'abord, les Travaux publics. Même si j'ai renoncé à en rester la responsable jusqu'au bout de ma carrière politique professionnelle, je souhaite évoquer ici ce très important service, dont je pourrais résumer le rôle en disant qu'il est un service au service des services et du public. Une vraie richesse humaine de dévouement et de patience. Les Travaux publics, c'est un service très viril, difficile de dire si cela m'a aidée, mais en tout cas, j'ai fini par être acceptée, parfois même appréciée. Certains ouvriers m'appelaient "patronne" ou "la bossette". RIRES. C'est un peu bizarre pour une popiste, mais c'est comme ça. J'ai eu un immense plaisir à accompagner le destin de ce grand service. Mon seul regret, c'est que des poncifs règnent dans la population sur les employés des Travaux publics. Ragots transmis et repris parfois dans ce plénum, ce qui ne faisait que les rendre plus vraisemblables sans que quelqu'un ne prenne enfin la peine de les vérifier. Ces critiques chroniques ont beaucoup blessé ceux qui se lèvent à 3 heures du matin pour que nous puissions circuler en ville en hiver, qui ramassent nos déchets, nettoient nos rues ou fleurissent nos parcs. Même si aucun service n'est parfait, la critique systématique n'est pas juste. Je sais que mon successeur aux Travaux publics est très sensible à cet aspect des choses, ce qui me réjouit et me rassure.

Ensuite, l'Hôpital. Il est illuminé comme un paquebot déposé là-haut sur sa colline - c'est vrai, c'est comme un bateau - comme par un bizarre déluge. Presque toutes les professions y co-existent. Il faut pouvoir assurer par tous les temps, 24 heures sur 24, quoiqu'il arrive, sans relâche, presque comme si l'on était coupé du monde. Et pourtant, on n'y est pas coupé du monde. L'Hôpital m'a apporté beaucoup d'espoir dans l'humanité. Des compétences s'y côtoient, au service de la population. Bien sûr, il y a parfois des difficultés, c'est impossible autrement. Et quand la maladie ou la mort finissent par gagner, les blessures sont dures à cicatriser pour les familles ou les personnes touchées. Ce qu'il faut savoir, c'est que c'est pareil pour les gens de l'Hôpital. Je ne veux pas terminer mon travail sans rendre hommage à cette immense générosité. Mais avoir été responsable de l'Hôpital représente quelque chose de plus pour moi. Quelque chose qui m'a accompagné durant ces dix ans, qui m'a aidé à comprendre certaines résistances, certaines tensions, certains espoirs.

Mon père fut chirurgien en cette ville. Bien avant l'heure, il souhaitait fusionner avec Le Locle puisqu'il était aussi bien chef de la chirurgie de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds que de celle du Locle. Au moment où la Ville, la nôtre, s'est posé la question de construire un hôpital neuf, mon père a souhaité le construire au Crêt-du-Locle. Il n'a pas été soutenu par les autorités de l'époque, ni d'un côté, ni de l'autre, dommage. Notre Hôpital s'est alors installé là-haut et mon père a participé à sa conception. Il n'a pas vu le résultat de ses efforts car il est mort avant. Dès son décès malheureusement, son souvenir a été effacé, c'est comme s'il n'avait jamais existé. Pourtant, non seulement il a été pionnier dans bien des domaines médicaux, mais il a encore joué un important rôle politique puisqu'il a imposé à ses pairs médecins d'accepter l'assurance-maladie obligatoire, il a milité pour les congés payés, il s'est battu pour que la Suisse ne dispose pas d'armements nucléaires; mais aussi, il a contribué au développement culturel de notre Ville, par exemple comme membre de la Société de Musique au moment de la construction de la Salle de Musique que nous

connaissons aujourd'hui, puis comme son président durant de nombreuses années. Il était un personnage public respecté et reconnu. Et pourtant, il a disparu, y compris de l'histoire de l'Hôpital. Etrange, mais instructif : on est peu de chose.

Je réveille aujourd'hui sa mémoire afin que l'histoire garde au moins une trace de lui, celle qui a vu sa fille, première conseillère communale de La Chaux-de-Fonds, être responsable durant dix ans de l'Hôpital qu'il avait imaginé avec ses collègues de l'époque. Je fais même coup double puisque ma mère fut une suffragette convaincue et convaincante, qui s'est battue pour que les femmes accèdent aux mêmes droits et responsabilités que les hommes, mais n'aura même pas eu l'occasion de voter au plan fédéral. Je reviendrai tout à l'heure sur le rôle des femmes en politique.

Enfin, mes nouveaux secteurs, choisis cette fois, parce que l'Hôpital et les Travaux publics, c'est ce qu'il est resté après le tour de table, la Culture surtout, et les Sports. Pour les Sports, j'ai dû apprendre. M. Berberat l'a dit, j'ai été une conseillère communale extrêmement peu sportive. RIRES. Le sport d'élite tout d'abord, est un monde en soi : on y parle autant de compétition que de compétitivité financière. Pourtant, sans le dévouement des instances des clubs, sans celui des sportifs et de leur entourage, point de salut pour une collectivité comme la nôtre. Et notre Ville est riche de cette bonne volonté-là. Pour le sport en général, j'ai découvert un monde généreux où le bénévolat signifie toujours quelque chose. Le sport doit encore se donner un cadre politique et vous aurez à vous prononcer sur un rapport à ce sujet, prochainement je l'espère. Je l'ai en tout cas annoncé plusieurs fois déjà.

Concernant le monde de la culture, j'y suis arrivée à un moment où tout devait être repris. Non pas que le travail ait été mal fait auparavant, mais les conditions ont changé autour de la culture : le RUN amène les villes à réfléchir ensemble. Et le travail avec le Canton doit aussi nous amener à construire autrement l'offre culturelle. Nous sommes pauvres en francs, mais nous sommes riches d'inventivité, de créativité. Comme dans d'autres domaines, nous devons parier sur nos spécificités, et l'une d'elles en tout cas, c'est cette remarquable qualité de création. Partout dans le canton, mais en particulier dans les villes se joue notre compréhension de nous-mêmes. La culture est un miroir. Elle nous fait voyager dans ce que nous avons de bien et de moins bien. Et ce que nous proposent les institutions culturelles de notre ville tout comme nos créateurs de spectacles, c'est une boule lumineuse comme on les voit au-dessus des manèges. On s'y voit tous, on ne s'y voit pas entier, mais on est illuminé.

Ce fut pour moi un véritable honneur de collaborer avec toutes celles et tous ceux qui rendent à notre collectivité l'immense service de l'éduquer, de la distraire, de la questionner, de la déranger et de la conforter. Mon vœu, c'est que nos difficultés budgétaires ne nous amènent pas à des choix simplistes imparablement appauvrissants.

Notre avenir a un prix et la culture, qui coûte bien sûr, rembourse en fait ce qui lui est donné parce qu'elle nous relie au monde, nous dimensionne justement et nous rappelle à nos devoirs pour que nos enfants continuent de penser et d'être libres.

J'aurais pu développer mes observations sur le durcissement des relations inter-partis dans le Conseil général. Sur l'apparition de positions bétonnées. Je ne le ferai pas car je suis persuadée que chacun a pu constater combien la remarque est fondée

et combien ce nouveau comportement politique est peu propice à l'élaboration de solutions durables et constructives pour la Ville.

Un domaine par contre où mon expérience est particulière, et c'est le dernier point que j'aborderai, est celui du rôle des femmes en politique. Ainsi, j'ai été la première femme à devenir conseillère communale. L'accueil fut assez bon. Deux réflexions cependant. Les femmes sont plus exigeantes que les hommes avec leurs congénères et le regard que les conseillères générales ont parfois porté sur mon travail était sans indulgence; pas toutes les conseillères générales. Sans indulgence, cela signifie en fait qu'elles n'avaient pas la même exigence pour les hommes qui m'entouraient. Comme si je devais être parfaite pour avoir leur autorisation de les représenter.

Les hommes et les femmes dans leur ensemble n'acceptent pas la manière qui est celle des femmes pour fonctionner dans un poste à responsabilités. Les particularités qui pourraient être les nôtres sont rejetées et la seule solution pour une femme est de faire comme un homme ferait à sa place, d'entrer dans un moule, l'absence de costume-cravate étant cependant tolérée. RIRES. Ainsi, une femme qui consulte, qui écoute, pour se faire une opinion, voire qui change d'avis après avoir été convaincue par ses interlocuteurs, sera considérée comme faible, sans personnalité : car souvent femme varie... Comme incapable de diriger, donc d'être là où elle est. Ainsi, une femme qui dit qu'elle ne sait pas quelque chose sera considérée comme une incompetente, pire encore si elle reconnaît s'être trompée. Pour être reconnue, elle devra avoir réponse à tout, connaître ses dossiers intégralement, n'avoir aucune hésitation, ne commettre aucune erreur.

Mes dix ans et demi de travail au service de la Ville sont jalonnés de déceptions de ce point de vue. Pas seulement me concernant, d'ailleurs, mais en observant autour de moi la manière dont sont perçues les femmes d'exécutifs. Je pense que le monde politique n'est pas encore mûr pour accueillir les femmes pour de vrai et les laisser changer ce qui ne leur convient pas, car hommes et femmes s'accordent sur un conservatisme étouffant. Beaucoup tiennent de plus un discours sur l'égalité qui laisse perplexe : elle serait réalisée, en conséquence de quoi, les efforts ont été faits et il n'y a aucune raison de s'interroger encore. Les femmes ont la porte ouverte, à elles d'entrer ! Malheureusement, beaucoup de femmes tiennent aussi ce discours. C'est le syndrome de Stockholm, version politique, sans doute. RIRES.

Vous pouvez observer autour de vous ce que dit la réalité des femmes dans les exécutifs : vous constaterez que, quand elles se retirent des exécutifs, même parfois lorsqu'elles se représentent aux mêmes exécutifs, elles sont souvent remplacées par des hommes alors qu'elles sont déjà ultra minoritaires. Ce n'est pas un hasard. Le port de l'uniforme rend les femmes au pouvoir trop peu différentes des hommes pour rendre leur présence intéressante. J'ai une grande admiration pour mes anciennes collègues qui s'accrochent bravement en essayant d'apporter leur intelligence et leur sensibilité à leur fonction. Mais je suis quelque peu sceptique sur le résultat. Loin de moi d'ailleurs l'idée de prétendre que les femmes sont toutes intelligentes et sensibles et que les hommes ne le sont pas.

Maintenant et pour terminer, j'aimerais remercier mes collègues et dire tout le plaisir que j'ai eu à travailler avec eux. Être membre d'un exécutif à La Chaux-de-Fonds aura été pour moi à la fois un honneur et un plaisir, dans la réussite comme

dans les difficultés. Quels que soient les constats généraux que j'ai faits sur le sort des femmes dans les exécutifs, je n'ai pas de reproches à adresser à mes collègues. Au contraire. Je veux les remercier. Et pas seulement pour leur attitude à mon égard, faite de fraternité, d'écoute et de gentillesse, mais parce qu'ils donnent jour après jour à la collectivité chaux-de-fonnière le meilleur d'eux-mêmes avec beaucoup de courage.

Je saisis l'occasion qui m'est offerte ce soir pour les remercier de ces années passées ensemble à conduire la Ville, comme un vrai collègue, dans la solidarité. Je souhaite bonne chance à notre Ville que j'aime. Bonne chance à mon successeur pour qui c'est aussi une première ce soir et au Conseil communal dans son ensemble pour affronter la très difficile période que va vivre notre Ville. Notre Ville justement, au service de laquelle j'ai travaillé en mon âme et conscience et je crois que je lui ai apporté quelque chose, c'est ce que j'espère en tout cas. Je vous remercie de votre attention.

APPLAUDISSEMENTS.

M. Laurent Iff, président : Merci beaucoup. Il n'est pas prévu comme point à l'ordre du jour, un point laissé au président du Conseil général pour s'exprimer, mais je dirais juste en mon nom personnel que j'ai eu durant toutes ces années un immense plaisir à travailler avec Claudine Stähli-Wolf que j'ai beaucoup appréciée et dont j'ai toujours immensément apprécié l'ouverture d'esprit. Je vous propose maintenant, pour que nous puissions tous lui dire un dernier au revoir au niveau du Conseil général, d'aller prendre un verre au "Flicbar" pour fêter son départ.

PAUSE

M. Laurent Iff, président : Nous pouvons donc continuer notre soirée. Nous avons pu entendre comme ça le son de la cloche du "Flicbar" qui ne tinte pas exactement la même chose que la nôtre, mais qui nous rappelle quand même à l'ordre. J'ai reçu sur mon bureau quatre interpellations, dont trois urgentes. La première interpellation, qui sera traitée lors des comptes, déposée par le groupe UDC concerne un calendrier de luxe en période de vaches maigres. Et nous avons trois interpellations urgentes.

Interpellation de l'UDC

Un calendrier de luxe en période de vaches maigres

L'ensemble des ménages, soit plusieurs dizaines de milliers de personnes, ont reçu en début d'année un calendrier en couleurs lié au tri des déchets.

C'est un beau calendrier, riche en explications avec de nombreux détails et on peut vraiment dire que l'on n'a pas fait dans la dentelle avec pas moins de 32 pages en couleurs.

De nombreuses personnes ont déjà de la peine à payer leur taxe déchets et d'autres malheureusement ne la paient tout simplement pas ou plus, alors nous pensons qu'il est impératif que le Conseil communal fasse tout son possible pour réduire les coûts globaux directs et indirects refacturés au moyen de la taxe poubelles.

En effet, à cette période de l'année, les personnes reçoivent de nombreux calendriers de toutes sortes et il est plus ou moins certain qu'un grand nombre de ces calendriers se retrouvent à nouveau dans les poubelles ou autres papiers à récupérer.

Nous souhaitons poser 3 questions au Conseil communal, soit :

- Ne peut-on pas faire un calendrier qui reste très explicite et clair pour tout le monde mais plus simple et avec moins de pages afin de limiter les déchets et leurs incidences négatives sur l'environnement ?
- Bien que cette dépense soit intégrée dans l'ensemble des coûts refacturés par la taxe poubelle, ne sont-ils pas disproportionnés dans une période de vaches maigres ?
- A combien se monte le coût complet pour l'ensemble des calendriers édités (frais de personnel, étude, composition et exécution, frais d'impression, frais d'envois et autres frais liés) ?

Interpellation urgente déposée par les groupes radicaux et libéraux

Récupération du verre

La récupération du verre s'est faite pendant de nombreuses années par le biais d'une entreprise privée qui s'occupait de venir vider les bennes à verre disposées dans les mini-déchetteries. Cette solution pourrait encore continuer de nombreuses années sans devoir investir dans de nouvelles bennes ni de nouveaux véhicules. Les coûts de récupération du verre sont donc maîtrisés et le système fonctionne.

Pourtant, la commune semble vouloir faire table rase de ce système qui fonctionne. En effet on s'acheminerait vers le remplacement des bennes existantes par des nouveaux containers enterrés qui devront être soulevés et vidés par des nouveaux véhicules équipés spécialement pour cette tâche. Ces travaux ne seraient plus assurés par le secteur privés mais effectués par les TP.

Il y aura donc des frais conséquent d'aménagement pour creuser les fosses, acquérir les containers et acquérir de nouveaux véhicules communaux. De surcroît les frais de fonctionnement vu la complexité du système seront plus élevés qu'actuellement.

Il est incompréhensible que la commune reprenne à sa charge un service assuré par une entreprise privée pendant des années. Dans la situation financière actuelle de la ville il est impensable de prévoir de nouvelles charges, simplement pour améliorer l'esthétique de ce ramassage de verre.

Les groupes radicaux et libéraux demandent par conséquent qu'on maintienne le système actuel.

Interpellation déposée par le POP, le PS et les Verts

Si le Conseil d'Etat applique rigoureusement les nouvelles modalités pour calculer le nombre d'élèves par établissement, 4 classes supplémentaires seraient fermées au niveau primaire en plus des 2 classes dont nous avons déjà décidé la fermeture lors de notre dernière séance du Conseil général. Or :

-Notre population est très hétérogène et il y a beaucoup d'enfants allophones dans certaines classes.

-Beaucoup de familles sont fragilisées par le chômage et des conditions de vie difficiles.

-Les méthodes et les formes d'évaluation actuelles demandent aux enseignants plus d'individualisation et d'attention aux élèves.

Toutes ces considérations nécessitent des effectifs adaptés.

Notre ville a déjà fait beaucoup pour économiser dans le domaine de l'instruction publique. Elle aura fermé d'ici fin 2006 plusieurs classes, il est difficile de faire plus !

Qu'allez-vous entreprendre pour que notre ville ne doive pas encore faire des sacrifices pour équilibrer les caisses cantonales ?

Est-ce que les autres communes du canton en ont fait autant ?

Cet arrêté ne nous semble réaliste ni dans son fond puisque les grands collèges, selon les nouveaux critères, seraient plus touchés que les petits, ni dans sa forme, car la Commission scolaire n'a pas été consultée comme cela aurait dû être fait.

Etes-vous prêts à défendre auprès de nos autorités cantonales les décisions que nous avons prises à propos des effectifs de classe et ainsi soutenir et reconnaître le travail de nos enseignants ?

Interpellation urgente du POP

Mise en place de DECF

Le Conseil Communal peut-il nous informer sur la manière dont se déroule la mise en place du projet DECF accepté l'été dernier ? D'après nos renseignements, il semble que l'introduction du nouveau système de classification des fonctions pose quelques problèmes et soulève de nombreuses questions qui restent sans réponse parmi le personnel communal. Tout d'abord, les nouvelles fonctions auraient été envoyées sans la nouvelle échelle des fonctions, donc sans que les principaux intéressés ne puissent comprendre si leur nouvelle attribution est correcte ou si elle motive une demande de réévaluation, et sans que les voies ni les délais de recours ne soient clairement indiqués. Nous avons bien à l'esprit le souci du Conseil Communal de ne pas ployer sous les demandes de révision mais ce souci ne saurait justifier ce qui apparaît comme un manque notoire de transparence. De plus, concernant les mesures d'allègement du temps de travail mises en place en faveur des employées et employés dès 50 ans dans une perspective de préservation de la santé et financées par la suppression de la prime de fidélité, il semble que ces mesures soient refusées aux personnes qui ont déjà touché la prime de fidélité. Si c'est effectivement le cas, cette décision nous paraît en totale contradiction avec le principe soutenu par ces mesures. Elle crée en outre une injustice car ces personnes se trouvent, étant donné la prime qu'elles ont touchée, bloquées dans leur progression salariale car au sommet de celle-ci, contrairement aux personnes qui auraient dû toucher leur prime dans les années à venir et qui bénéficieront-elles des mesures pour les plus de 50 ans et d'une progression salariale.

L'introduction d'une nouvelle classification des fonctions est un exercice périlleux qui peut très vite liquer les insatisfactions contre lui. Seule la transparence et l'écoute sont à même de lui permettre de se dérouler sereinement. Dans la période actuelle, au vu des efforts demandés au personnel communal en terme de rémunération et de charge de travail, il serait particulièrement regrettable que la mise en place de DECF se déroule de telle manière qu'elle suscite la colère et l'incompréhension parmi le personnel. Nous avons besoin de la confiance de chacune et de chacun pour que notre administration et nos services fonctionnent bien. Pour le POP, une communication interne ouverte et transparente est la moindre des choses que nous devons à ces hommes et à ces femmes qui maintiennent avec dévouement le navire communal en état de marche malgré les difficultés qu'il affronte depuis plusieurs années. En conséquence, nous demandons au Conseil Communal de nous renseigner plus spécialement sur les points suivants :

- Dans quel climat se déroule globalement la mise en place de la nouvelle classification ?
- Quelles sont les mesures d'accompagnement prises pour permettre aux employées et employés de notre administration de comprendre le nouveau système et la position qui est la leur dans ce nouveau système ?

- Quelles sont les voies de recours qui ont été indiquées au personnel, avec quels délais ? Le cas échéant, une prolongation du délai de recours est-elle envisageable ?

Dans quelle mesure la nouvelle échelle des fonctions est-elle aujourd'hui accessible ?

Est-il exact que les mesures en faveur de la santé des plus de 50 ans sont refusées aux personnes ayant déjà touché leur prime de fidélité ? Si oui, comment le Conseil Communal motive-t-il cette décision qui ne figurait pas dans le rapport voté cet été ?

L'urgence est demandée de manière à ce que les améliorations ou modifications qui apparaîtraient comme nécessaires puissent être apportées avant la fin du processus de mise en place de DECF.

M. Laurent Iff, président : Avant de partir dans notre ordre du jour, nous devons encore adopter le procès-verbal n° 19. Je ne sais pas si quelqu'un souhaite y apporter une modification ? Ça n'a pas l'air d'être le cas. Donc je remercie notre secrétaire et nous acceptons le procès-verbal n° 19.

Nous devons encore élire deux personnes. La première en remplacement de M. Pascal Guillet au comité de la Caisse de pensions communale. Pour le parti socialiste, je ne sais pas si M. Borel a déjà quelqu'un à nous proposer.

M. Pierre-Alain Borel, soc. : Mais absolument. Pour une fois, j'ai le plaisir de vous annoncer quelqu'un. RIRES. Notre groupe propose Mme Loyse Renaud Hunziker.

M. Laurent Iff, président : Merci. Et nous devons aussi élire un remplaçant à M. Jean-Pierre Veya à la commission de l'Hôpital qui va encore siéger quelques fois.

Mme Pascale Gazareth, POP : Ce sera Mme Florence Robert.

M. Laurent Iff, président : Merci. Cela étant fait, nous pouvons donc débiter notre ordre du jour par l'interpellation de M. Philippe Lagger et consorts déposée le 24 novembre 2005 concernant des vols d'hélicoptères qui sont toujours constatés à Maison-Monsieur. M. Lagger.

Sont donc élus : Mme Loyse Renaud Hunziker au Comité de la CPC et Mme Florence Robert à la commission de l'hôpital.

Interpellation de M. Philippe Lager

Des vols d'hélicoptères sont toujours constatés à Maison-Monsieur

En décembre 2002 le Conseil général avait débattu d'une interpellation des Verts concernant l'atterrissage d'hélicoptères au lieu dit Maison-Monsieur. En avril 2003, dans le rapport de la sous-commission du dicastère de Monsieur Georges Jeanbourquin une réponse plus large avait été donnée à l'interpellation. Il y était dit, entre autres choses: *"Néanmoins si l'on se réfère à l'avis juridique émanant de l'OFAC et considérant l'ensemble des conditions, la législation en vigueur est suffisamment complète pour limiter, voire restreindre les atterrissages en campagne à cet endroit car le devoir de conservation de la nature l'emporte. L'autorité communale, avec l'approbation de l'Etat, est parfaitement compétente pour engager les démarches dans cette perspective. Le Conseil communal sera prochainement saisi du dossier"*.

Depuis lors, à notre connaissance, ce dossier n'a guère évolué puisque les atterrissages de ces gros oiseaux se sont poursuivis et même accrus sur le même lieu-dit. Ces vols ont un caractère purement commercial ou de loisir puisque ces incursions ont lieu durant le temps d'un repas au restaurant voisin.

Nous répétons que ces vols nous semblent totalement inappropriés dans ce lieu tant pour des raisons de protection du site que pour les désagréments qu'ils causent aux promeneurs et aux habitants du lieu.

L'arrêté communal du 20 juin 1990 concernant le survol du territoire communal par des hélicoptères précise qu'hormis les atterrissages et décollages sur l'aéroport des Eplatures, les hélisurfaces d'hôpitaux ainsi que les opérations de recherches, de sauvetage ou de police au moyen d'hélicoptères, une autorisation doit être accordée par la Direction de police pour tous les autres vols en formulant une demande 10 jours avant le vol. Il est notamment précisé que les aires choisies pour les atterrissages et les décollages seront inspectées par la police locale.

Nous demandons au Conseil communal si :

- des démarches ont été entreprises depuis la réponse à la première interpellation ?
- des autorisations ont été demandées pour les atterrissages effectués sur le site de la Maison Monsieur ?
- le propriétaire du bien-fonds, l'Etat de Neuchâtel, a été consulté ?
- ce trafic est compatible avec le décret du 14 février 1966 concernant la protection des sites du canton ?
- le Conseil communal en relation avec le département de la gestion du territoire va entreprendre quelque chose pour faire cesser ces activités ?

M. Philippe Lager, Les Verts : M. le président, Mesdames, Messieurs. Le problème de l'atterrissage d'hélicoptères à Maison-Monsieur n'est pas nouveau. Il en a déjà été discuté au Grand Conseil et dans cette assemblée.

Ainsi, pour ce qui est de cette assemblée, suite à une interpellation débattue lors de la séance du budget de décembre 2003, une réponse plus complète avait été donnée dans le cadre du rapport de la sous-commission des comptes d'avril 2004. La réponse, dont une partie est citée dans la présente interpellation, nous laissait espérer que le problème serait réglé rapidement. Il n'en a rien été.

Pourtant, ce site est sous la protection du décret du 14 février 1966 concernant la protection des sites naturels du canton. Même si le nombre de vols s'élève à une trentaine de mouvements par année, il est incompréhensible que cela puisse se faire impunément.

Ce tourisme de luxe, bien qu'occasionnel, est coûteux en énergie, crée des nuisances phoniques, dérange les promeneurs et la faune, porte atteinte au biotope. Il n'apporte rien au développement touristique du lieu.

Prendre l'hélicoptère pour se rendre dans un endroit desservi par une route, à environ quatorze kilomètres de l'aéroport des Eplatures, atteignable à la belle saison par les transports publics, et surtout lieu de balades et de randonnées magnifiques, nous paraît dénué de sens.

L'art. 9, les alinéas 1 et 2 de l'arrêté communal concernant le survol du territoire communal par des hélicoptères précise en outre : "A l'exception des manifestations aéronautiques, l'autorisation ne sera pas accordée pour des vols de passagers, notamment les baptêmes de l'air, comportant un grand nombre d'atterrissages et de décollages en campagne". "Toutefois lors d'autres manifestations d'une certaine importance, l'autorisation peut être exceptionnellement accordée".

Dans le problème qui nous préoccupe, il ne s'agit ni de manifestations aéronautiques, ni de manifestations d'une certaine importance.

Les amoureux de ce site, et ils sont nombreux, ne comprennent pas qu'aucune mesure mette fin à cette utilisation de l'espace aérien d'un endroit qui mérite largement d'être préservé. De plus, une interpellation allant dans le même sens a été déposée au Grand Conseil étant donné que ce problème est de la compétence du canton et de la commune. En effet le bien-fonds est propriété de l'Etat de Neuchâtel et est situé sur le territoire de notre commune.

Pour le reste, le texte et les questions de l'interpellation sont suffisamment explicites et nous en ferons l'économie. Je vous remercie de votre réponse.

M. Laurent Iff, président : Merci. La parole au Conseil communal, M. Barben.

M. Michel Barben, conseiller communal (Population, sécurité, environnement et énergies) : M. le président, Mesdames et Messieurs. C'est bien volontiers que nous répondons à l'interpellation de M. Lagger.

On rappellera tout d'abord que c'est l'OFAC (Office fédéral de l'aviation civile), qui donne les autorisations de vols sur l'ensemble du territoire suisse. Etant donné que c'est la législation supérieure, c'est bien celle-là qui fait foi. Ces autorisations sont accordées pour une année et renouvelables. Elles permettent ainsi aux pilotes privés d'effectuer au maximum quatre mouvements par mois sur des terrains situés en campagne et aux compagnies opérant des vols commerciaux. Il y a un maximum de vingt mouvements par mois sur ces mêmes terrains. Si un propriétaire, et dans le cas présent c'est l'Etat, veut empêcher un aéronef d'atterrir sur son terrain, il doit faire valoir ses droits devant la justice civile en évoquant les dispositions sur la protection de la propriété, dans les limites des mouvements autorisés. Il appartient donc au propriétaire du terrain d'agir. Le lieu étant propriété de l'Etat, c'est donc à l'Etat de prendre ses dispositions.

L'atterrissage d'hélicoptères dans les côtes du Doubs, c'est vrai, n'est pas forcément la meilleure des choses. Toutefois, il ne faut malgré tout pas sous-estimer qu'il y a un aspect économique et aussi un aspect touristique. Et que ces opérations sont aussi utilisées pour des exercices d'entraînement afin de pouvoir intervenir le cas échéant dans des situations d'interventions en cas d'accidents.

Pour répondre plus précisément aux questions posées, des autorisations ont-elles été demandées pour effectuer des atterrissages sur le site de la Maison-Monsieur ? Il n'y a pas eu d'autorisations spécifiques qui ont été demandées ni autorisées, hormis celles délivrées par l'Office fédéral de l'aviation civile.

Le propriétaire du bien-fonds, à savoir l'Etat de Neuchâtel, a-t-il été consulté ? Jusqu'à présent, le propriétaire du bien-fonds, à savoir l'Etat, n'a pas réagi aux atterrissages d'hélicoptères à la Maison-Monsieur.

Ce trafic est-il compatible avec le décret du 14 février 1966 ? Hormis le Parc national, pour lequel un survol de son territoire à haute altitude est recommandé mais pas forcément obligatoire, il n'existe en Suisse aucune zone interdite de survol et d'atterrissage au titre de la protection de la nature et du paysage. Ainsi par exemple, les quarante et un districts francs fédéraux que connaît la Suisse peuvent être survolés par des aéronefs, et ceci sans restriction.

En vertu de l'art. 53, al. 2 de l'Ordonnance sur l'infrastructure aéronautique, le DETEC peut décréter pour certaines catégories d'aéronefs des restrictions d'atterrissage, de décollage et de survol dans des zones déterminées avec précision. La requête en vue de la détermination de telles zones est à adresser directement au Département.

Le Conseil communal, va-t-il, en relation avec le Département de la gestion du territoire entreprendre quelque chose pour faire cesser ces activités ? Effectivement, dans l'interpellation déposée au Grand Conseil par votre collègue de parti Patrick Erard, nous avons les informations suivantes sur les démarches qu'entreprendra l'Etat. L'Etat désire intervenir pour interdire l'atterrissage de vols à la Maison-Monsieur. Il en informera le restaurateur de ne plus autoriser d'atterrissages sur son terrain. Il demandera aussi au restaurateur de retirer l'invitation qu'il fait de venir sur ce site en hélicoptère, donc de la publicité. Le cas échéant l'Etat est décidé de mettre ce terrain à ban si nécessaire, et de poursuivre les infractions. De plus, et ceci, c'est le nouveau chef du Département qui le dit, le Canton entend suivre l'évolution de cette pratique non seulement dans les côtes du Doubs, mais au niveau cantonal et de prendre si nécessaire les mesures qui s'imposent, telles que la demande d'interdiction de certaines zones de notre canton auprès du DETEC.

Voilà, Mesdames et Messieurs, la réponse que nous pouvons faire à l'adresse de M. Lager du groupe des Verts.

M. Laurent Iff, président : Merci. L'interpellateur est-il satisfait ?

M. Philippe Lager, Les Verts : Oui en vertu de ce qui est proposé par le Canton.

M. Laurent Iff, président : Nous prenons donc maintenant le point concernant l'interpellation urgente "mise en place de DECF" et je prierais, je pense, Mme Gazareth de s'exprimer sur l'urgence.

Interpellation urgente de Mme Pascale Gazareth

Mme Pascale Gazareth, POP : Mesdames et Messieurs, M. le président. L'urgence est motivée en bas du développement. C'est simplement que le processus DECF est actuellement en train de se mettre en place. Un certain nombre de choses vont être posées de façon assez définitive, notamment les classements des personnes dans la nouvelle classification. Ça va se cristalliser maintenant ces prochains temps. Donc l'urgence pour si jamais corriger ce qui devrait l'être.

M. Laurent Iff, président : Merci. Sur l'urgence, pour le Conseil communal, M. Kurth.

M. Laurent Kurth, conseiller communal (Finances, économie et urbanisme) : M. le président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal ne conteste pas l'urgence. Il accepte de débattre de cette question aujourd'hui.

M. Laurent Iff, président : Merci. L'urgence est-elle combattue par l'un ou l'autre des groupes du Conseil général ? M. Legrix.

M. Jean-Charles Legrix, UDC : Oui, nous sommes un peu surpris de voir que toutes les interpellations qui sont déposées ce soir ont une notion d'urgence alors que M. Stähli nous a expliqué clairement que ne nous mettions la clause d'urgence que quand c'était extrêmement urgent. Nous avons cherché à jouer le jeu et je suis surpris que le même groupe propose l'urgence pour quelque chose qui peut très bien ne pas avoir une notion d'urgence.

M. Laurent Iff, président : Merci. Donc vous combattez l'urgence, formellement.

M. Jean-Charles Legrix, UDC : Oui.

M. Laurent Iff, président : D'accord. Donc l'urgence étant combattue, je vous propose de passer au vote. Et je prierais celles et ceux qui acceptent l'urgence de le faire savoir par un levé de main.

L'urgence est acceptée par 20 voix contre 8 oppositions.

M. Laurent Iff, président : Je passe la parole à Mme Gazareth.

Mme Pascale Gazareth, POP : Oui, M. le président, Mesdames, Messieurs. Je crois que j'ai déjà fait le développement dans le texte. Simplement pour rappeler deux choses.

D'une part, nous avons quand même eu un certain nombre d'échos comme quoi pas mal de gens dans la fonction publique avaient de la peine à comprendre la nouvelle classification. Il semblait que les voies de recours contre les décisions n'étaient pas très claires non plus. Donc le processus ne se passait pas forcément dans un climat très détendu et avec une bonne compréhension. Cela nous semble

regrettable dans la période actuelle où on en demande beaucoup à la fonction publique. Il nous semblait donc important de voir un petit peu ce qu'il en était, si les bruits que nous avons entendus sont plutôt des bruits épars ou si ça correspond effectivement à un climat plus général.

En outre, une mesure dont nous avons entendu parlé et qui nous a pas mal surpris, est le fait que les personnes qui ont déjà touché une prime de fidélité et qui ont l'âge de bénéficier des mesures pour les plus de cinquante ans, n'auraient pas accès à ces avantages, parce qu'ils ont déjà reçu cette prime de fidélité. Ce qui amène en fait un certain nombre de situations critiquables, car ces personnes ont aussi une santé à protéger. Donc, sur le fond de la mesure, ce n'est pas très, très compréhensible. Et d'autre part, cela crée des inégalités au sein de la fonction publique entre des personnes qui viennent d'avoir la prime ou des gens qui auraient la prime l'année prochaine par exemple, qui vont quand même avoir un bout de prime et bénéficier des mesures pour les plus de cinquante ans. C'est sur ces questions-là que nous aimerions entendre le Conseil communal.

M. Laurent Iff, président : Merci. Je passe la parole au Conseil communal, M. Kurth.

M. Laurent Kurth, conseiller communal (Finances, économie et urbanisme) : M. le président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais en préambule remercier l'interpellatrice de son intervention qui permet effectivement au Conseil communal de donner quelques informations sur la mise en place de cette description et évaluation des fonctions qui constitue une opération importante et qui, il est vrai, se trouve dans une phase un peu délicate de sa mise en œuvre, avec une série de difficultés, qui ne sont objectivement pas contestables.

Quelques rappels d'abord pour dire que la première étape, c'est-à-dire l'entrée en vigueur provisoire des dispositions que vous avez acceptées l'année dernière a été effectuée au 1^{er} décembre 2005. A cette date, aucun salaire n'a subi de baisse. Aucun salaire n'a été modifié de façon importante. Les seules modifications qui sont intervenues, c'est le calage des salaires sur le premier échelon pour une partie, sur le premier échelon supérieur pour une autre ; c'est donc resté au franc près le même salaire. Il n'y a donc pas eu, au 1^{er} décembre, de changement fondamental en francs dans les salaires de tous les collaborateurs et collaboratrices de l'administration. Et à cette date, chaque collaborateur a reçu un courrier qui lui indiquait les modalités de transfert dans le nouveau système, avec des courriers différenciés selon que les gens avaient eu droit au rattrapage de la haute-paie 2004 au mois de juillet, qu'ils n'y avaient pas droit, qu'ils étaient concernés par l'intégration d'indemnités fixes dans le salaire ou pas, qu'ils se situaient en dessous du minimum, en dessus du maximum ou dans la fourchette; donc des courriers qui ont été différenciés pour permettre d'être relativement détaillés. Il s'agit quand même d'une opération qui concernait quasiment huit cent collaborateurs.

Avant que ce courrier ne soit envoyé, les chefs de services ont été une dernière fois invités à contrôler la cohérence des descriptions de fonctions faites pour leur service de façon à ce que nous limitations déjà à ce niveau-là un certain nombre de contestations. C'est donc une comparaison verticale qui a été faite à l'intérieur de

chaque service par les chefs de services, avant que nous laissions partir l'ensemble de ces éléments.

Vous avez raison de dire que néanmoins le passage au nouveau système a suscité passablement de mécontentements. Je résumerais ce mécontentement en disant : "chacun s'attendait à gagner plus" ! On a une partie importante de mécontentements liés à ceux qui se trouvent désormais en dessus ou en haut de leur classe de traitement et pour lesquels les possibilités de progresser salarialement à l'avenir sont réduites, puisqu'ils se situent proche ou en dessus du maximum de leur fonction. Ceux-là évidemment ne sont pas contents, parce qu'ils voient leur progression limitée. Pour certains, elle était déjà limitée, pour d'autres, c'est une nouvelle limitation. Mais enfin dans tous les cas, on n'est pas très contents de cette situation. Parce que ceux qui étaient déjà limités s'attendaient à voir levée cette limitation. Puis pour ceux qui n'étaient pas limités, c'est une nouvelle restriction.

Pour ceux qui sont situés en bas de l'échelle ou en dessous de l'échelle, donc en dessous du minimum de classe, c'est un peu une surprise. On se disait que pour ces personnes-là, c'était une perspective de progression importante qui allait leur être ouverte. Puis nous nous rendons compte qu'ils sont aussi mécontents, en particulier ceux qui sont là depuis longtemps, parce qu'ils disent "ça atteste du fait que j'ai été "exploité" jusqu'ici. Donc, si ça fait cinq ans ou dix ans que je suis là et que j'arrive en échelon 2 dans ma classe, c'est la démonstration que j'ai été sous-payé pendant des années". Par conséquent, cela attise aussi le mécontentement. Je ne cache pas que pour le Conseil communal, ce point-là est une surprise. Mais il est réel et il est relativement général dans cette catégorie de fonction.

Ensuite, il y a ceux dont on sait que la collocation actuelle est problématique. C'est-à-dire que le niveau du salaire est problématique, parce qu'insuffisant par rapport au type de fonction et de responsabilités qui sont les leurs et à qui pendant quatre ans, peut-être à tort, on a dit, DECS permettra de régler le problème. Je l'ai dit au 1^{er} décembre, le problème n'est pas réglé, nous n'avons pas changé les salaires. Mais c'est vrai qu'il y a eu une attente suscitée par le fait que ces gens ont souvent dit : "je demande qu'on revoie ma collocation, qu'on revoie mon salaire". On leur a répondu : "attendez DECF". Et maintenant DECF est là et leur salaire a changé de Frs 2,50. Certains nous ont même dit : "vous vous foutez de moi !" (excusez-moi l'expression). Concrètement, DECF permet dans la plupart de ces cas, dans la durée, de régler le problème, parce que si on se retrouve en bas de l'échelle, ou en dessous même du minimum de classe, on aura une progression plus rapide que la moyenne de l'administration. Mais le problème n'a pas été réglé le 1^{er} décembre et donc a créé là aussi toute une série de frustrations. Il y a dès lors objectivement effectivement beaucoup de grogne à l'heure actuelle liée au passage à ce nouveau système.

Où est-ce que nous en sommes concrètement ? A l'heure actuelle, ce qu'il faut dire, c'est que la cheffe de projet - dont je rappelle au passage qu'elle est aussi cheffe de service, et que par conséquent c'est une charge vraiment conséquente qu'elle occupe à l'heure actuelle - fait le tour des services. C'était prévu comme cela, elle ne pouvait pas le faire le 1^{er} décembre pour tous les services. Elle fait le tour des services pour ré-expliquer de vive voix à l'ensemble des collaborateurs comment le système s'est mis en place, comment il va évoluer, quelles sont les dispositions qui ont été prises, quels sont les critères qui ont été appliqués. Je dirais qu'en général quand elle

sort des services, c'est plus calme que quand elle y entre; ce qui est quand même plutôt un bon signe et qui nous rend positifs.

Pour répondre très concrètement à la question des voies de recours qui est posée dans votre interpellation, le Conseil communal considère, et il l'avait expliqué je crois lors du débat devant votre Conseil, que la phase actuelle est réputée phase de mise en œuvre, de communication et d'information, mais pas encore de décision. Si vous voulez, en termes juridiques, nous sommes dans la phase d'exercice du droit d'être entendu. Nous avons dit aux collaborateurs qu'ils allaient être colloqués dans telle fonction, qu'ils allaient pouvoir évoluer dans leur fonction, quels en seraient les critères, à quel niveau ils seraient situés dans la fonction, etc.. Bref, nous sommes dans la phase où nous avons essayé de poser un peu le système. Et nous avons six mois d'ajustement avec les fameuses quatre étapes. Une première étape au niveau des Ressources humaines qui peut répondre à des questions. Une étape ensuite où si les réponses données ne sont pas satisfaisantes, nous passerons devant le groupe consultatif qui donnera un préavis. Ce préavis donnera lieu à une décision de ma part comme directeur des Ressources humaines. Si cette décision n'est toujours pas satisfaisante, à une décision ensuite du Conseil communal qui sera intégrée dans la classification non pas définitive, puisque nous vous avons présenté ce système comme un système évolutif, mais disons dans la classification stabilisée, qui fera l'objet d'une décision générale au début de l'été, vraisemblablement à la fin du premier semestre, qui elle sera réputée décision; si à ce stade-là il reste des contestations, on pourra indiquer des voies de recours et donc saisir les instances de recours potentiels. Le Conseil communal espère quand même que cette phase permettra d'éviter la multiplication des recours en ayant réglé un certain nombre de choses et de questions auparavant. Le seul reproche que pourraient nous faire des juristes pointilleux par rapport à la systématique mise en œuvre, c'est de dire que vous êtes dans la phase du droit d'être entendu, puis vous avez déjà mis en œuvre en fait cette nouvelle échelle. C'est juste, c'est un reproche que nous pouvons accepter, mais il nous est apparu important de dire : c'est quand les gens verront vraiment "à quelle sauce ils sont mangés", si vous me permettez l'expression, qu'ils réagiront. Cela étant, cela implique vraisemblablement, (j'ai demandé quelques vérifications juridiques sur ce plan-là) que les ajustements qui seront opérés pendant les six mois jusqu'à la classification définitive devront entrer en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} décembre, de façon à ce que nous soyons vraiment dans cette phase-là. Sur le plan technique, j'ai reçu confirmation encore aujourd'hui que c'était la bonne manière d'approcher le problème. C'est pour cette raison que nous n'avons pas indiqué de voies de recours pour l'instant, puisque nous sommes encore dans la phase d'information, d'échanges et de communication.

L'échelle, comme nous l'avons dit devant votre Conseil au moment de présenter le rapport, n'a pas été communiquée, parce qu'elle est encore mouvante. Pour les mêmes raisons, tous les éléments de l'échelle sont encore dans cette phase d'examen avec les quatre phases que je viens de décrire, mais nous nous sommes engagés devant vous et nous tiendrons cet engagement, à publier l'échelle au moment où elle sera stabilisée, c'est-à-dire à la fin de ce processus de contestations éventuelles. Puisque c'est une des demandes qui est formulée à l'heure actuelle, nous l'avons déjà dit aussi devant votre Conseil une fois et nous maintenons cette position, le Conseil

communal n'entend pas publier la pondération des critères qui sont derrière les vingt et une questions qui décrivent chacune des fonctions, parce que nous ne souhaitons pas qu'à l'avenir les fonctions qui devront être re-décrites ou les nouvelles fonctions qui devront être décrites le soient en fonction de la pondération qui est derrière chaque fonction.

A l'heure actuelle, nous avons reçu nonante-deux recours qui ne pourront pas être traités comme des recours, mais qui sont présentés comme des recours, c'est-à-dire présentés avec l'appui des syndicats sur un formulaire qui, préparé par les syndicats, demandent un examen complémentaire de la fonction, avec comme prérequis ce que nous venons d'évoquer, la communication de la classification et la pondération. Nous traiterons ces cas comme des demandes d'examens complémentaires. Pour une part, les mêmes personnes se retrouvent dans les septante-deux demandes d'examens complémentaires qui ont été déposées sur la base d'un formulaire qui a été remis à chaque collaborateur avec l'information concernant sa classification. C'est un formulaire qui a été remis par le service des Ressources humaines pour permettre justement ces demandes d'examens. Et puis il y a trente-trois questions qui sont vraiment des demandes d'explications mais pas des demandes de réexamen qui ont été reçues. Quand je dis examens complémentaires, pour la rubrique précédente, il s'agit de demandes qui portent sur le changement de libellé de la fonction, sur des demandes d'adaptation voire d'augmentations salariales, souvent liées à l'ancienneté, c'est le point que j'évoquais en introduction de mon intervention. Et pour la troisième catégorie, les demandes d'explications sont des demandes aussi liées à des comparaisons inter-fonctions, si vous voulez. Au total, ça représente environ 13% sur les sept cent cinquante-sept collaborateurs concernés au 31 décembre 2005.

Donc nous nous engageons à faire la transparence sur l'échelle, je l'ai dit, mais pas sur les coefficients de pondération, conformément aux engagements que nous avons pris devant vous en passant le rapport complet. Et tout cela seulement à la fin du semestre, une fois que le système sera stabilisé.

J'en viens maintenant aux décisions que le Conseil communal a dû prendre un peu dans l'urgence en fin d'année, parce que comme dans tout projet, on a le sentiment d'avoir tout réglé, puis quand on tourne la clé, on se rend compte que ce n'est pas le cas. Il y a eu deux points comme cela, où nous avons dû prendre des décisions relativement rapides, dans la dernière séance du Conseil communal, quelques jours après avoir dit aux syndicats que désormais nous les concerterions sur tout, sans plus pouvoir les concerter. C'est malheureux, je vous le concède, mais il fallait que nous prenions ces décisions, dans la mesure où, à partir du 3 janvier, les chefs de services devaient pouvoir répondre à leurs collaborateurs sur un certain nombre de questions.

Ces deux questions que nous avons dû traiter dans l'urgence sont les suivantes. Au 1^{er} décembre, nous avons au moment de l'introduction du système abrogé, ce que l'on appelait la directive 22. La directive 22, c'est une directive prise par le Conseil communal il y a quelques années qui prévoyait qu'à l'engagement, les nouveaux titulaires de fonction étaient engagés une classe en dessous de la classification ordinaire prévue pour la fonction - nous étions déjà dans les mesures d'économies - et qu'après un an, ils entraient dans la classification ordinaire. Nous avons abrogé

cette directive, puisque avec la nouvelle systématique, c'est une classe, une fonction et nous entrons en bas de la classe. Il se trouve simplement qu'en 2005, il y a toute une série de personnes qui ont atteint cette année de service et qu'en abrogeant la directive au 1^{er} décembre, au 1^{er} janvier, on n'avait plus la base pour les faire passer dans ce qui aurait été la classe ordinaire à l'époque. Donc ce sont des gens qui ont attendu entre douze et vingt-trois mois et vingt-neuf jours en se disant qu'ils avaient été engagés une classe en dessous, et qu'ils allaient progresser. Et au 1^{er} décembre, nous leur avons dit : "ah non, au 1^{er} janvier, ça ne va pas progresser, puisque nous venons d'abroger la directive". Le Conseil communal, considérant qu'il avait omis de traiter cette question-là, a décidé qu'il traiterait ces cas-là par analogie à ceux qui sont en dessous du minimum de leur fonction et qu'il octroierait au 1^{er} janvier deux échelons supplémentaires. Avec l'ensemble des décisions qui ont été prises, nous n'exploserons pas l'enveloppe qui a été prévue pour l'introduction du système DECF, malgré cette décision. C'est une décision qui est donc plutôt favorable, celle-là, aux collaborateurs.

Le deuxième problème auquel nous avons été confrontés, c'est celui que vous soulevez, à savoir que tout le système de la réduction du temps de travail lié à l'âge a été pensé en fonction des gens qui arrivaient à vingt-cinq ans de service ou qui arrivaient à cinquante, respectivement, cinquante-cinq ans. Et nous avons vraiment eu toutes les discussions avec les syndicats sur ce point. Nous avons réfléchi le système par rapport aux gens qui y arrivait. Au moment de mettre en vigueur, nous nous sommes dit : "oui, mais attendez, il y a des gens qui ont déjà atteint vingt-cinq ans de service et qui par conséquent ont déjà bénéficié de la prime de fidélité". Je rappelle que la prime de fidélité c'est une classe de plus que celle prévue pour la fonction, donc ils sont déjà en dessus du salaire normal entre guillemets pour leur fonction et qui néanmoins ont plus de cinquante, respectivement cinquante-cinq ans. "Est-ce que nous allons leur appliquer à eux aussi cette réduction du temps de travail ?" Le Conseil communal a débattu de la question en constatant d'abord que de toutes les solutions que nous pouvions envisager, dans tous les cas, nous créons une inégalité. Donc il n'y en a aucune qui permettait d'éviter une inégalité. Et il a estimé que ce n'était pas raisonnable dans la durée de l'exclure de façon définitive, et qu'en revanche il n'était pas raisonnable non plus de dire d'emblée que nous donnions droit à cela à tout le monde et créant une inégalité forte avec ceux qui n'auraient juste plus droit à la prime de fidélité.

Il a pris cette décision de dire que pendant cinq ans, qui est le délai transitoire que nous avons appliqué de façon générale à toutes les dispositions qui le méritaient, les gens qui bénéficient ou qui ont bénéficié de cette prime de fidélité, n'ont pas droit aux réductions d'horaire de travail lié à l'âge et dans cinq ans, nous l'introduirons pour les personnes qui n'auraient pas pris leur retraite dans l'intervalle. C'est la décision que nous avons prise. C'est une décision qui est contestée aujourd'hui par les syndicats. Aussi bien sur le fond, comme vous l'avez fait dans votre interpellation, que sur la forme, en estimant que le mode de faire par le Conseil communal qui a pris cette décision par voie de directive n'est pas conforme aux dispositions que vous avez votées, puisque c'est au moins un arrêté qui aurait dû être pris après concertation avec les syndicats. Le Conseil communal s'est dit disposé à

l'égard des syndicats à reprendre cette question calmement, à réexaminer aussi bien le fond et la forme.

Le dernier petit litige ou différend qui nous oppose encore au syndicat, c'est qu'il nous demande de retirer la directive avant toute discussion. De notre côté, nous disons que nous n'allons pas dire aux chefs de services : "Le 1^{er} janvier, vous appliquez comme ça, le 1^{er} février, nous revenons en arrière et ensuite nous discutons avec les syndicats et le 1^{er} mars, nous vous demandons encore de faire autre chose". Il faut voir qu'il y a des questions d'organisation pour les services. Donc à l'heure actuelle, nous disons plutôt au syndicat qu'il est possible que nous n'ayons pas pris la meilleure des décisions, que nous sommes d'accord d'en rediscuter avec eux. Nous discutons et nous décidons ensuite, plutôt que de changer encore deux fois d'options par rapport à nos chefs de services qui doivent mettre en vigueur. Voilà le petit différend qui reste et qui va se régler dans les jours qui viennent. Le Conseil communal doit débattre de cette question jeudi de cette semaine encore pour savoir quelle position il adoptera. Et puis essayer de régler cela dans les meilleures conditions possible, mais encore une fois c'est pour nous une question qui reste en discussion sur la table des négociations avec les syndicats, puisque nous n'avions pas eu le temps de le faire avant.

Pour conclure, nous dirons que nous sommes effectivement dans une phase extrêmement difficile et lourde pour le service des Ressources humaines et pour le Conseil communal. C'est vraiment une étape assez pénible qui se déroule maintenant. Je l'ai dit, nous restons confiants dans la mesure où au fur et à mesure que nous expliquons et que nous rendons les choses transparentes comme vous le souhaitez, la confiance semble revenir. Et la seule chose que je pourrais dire en conclusion, c'est que nous avons dans ce contexte aussi besoin de la confiance du Conseil général pour nous aider à mettre en œuvre ces nouvelles dispositions. Je vous remercie.

M. Laurent Iff, président : Merci. L'interpellatrice est-elle satisfaite ?

Mme Pascale Gazareth, POP : Globalement oui.

M. Laurent Iff, président : Merci. Nous pouvons donc passer au point suivant de l'ordre du jour qui concerne l'interpellation urgente concernant les classes. Je prierais M. Borel de s'exprimer sur l'urgence.

Interpellation urgente de M. Borel

M. Pierre-Alain Borel, soc. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Pour nous l'urgence tient essentiellement en deux points. La première chose, c'est que c'est un arrêté qui a été adopté par le Conseil d'Etat juste avant Noël et que si nous voulons nous manifester d'une quelconque manière, c'est maintenant qu'il faut le faire. La deuxième chose, c'est que ça touche les effectifs des classes et singulièrement les classes qui devront être constituées à la rentrée prochaine et c'est un exercice qui est en cours de route, qui commence maintenant. Donc si intervention il faut faire, c'est maintenant qu'il faut la faire et pas attendre le mois d'août ou le mois de septembre.

M. Laurent Iff, président : Merci. Pour l'urgence, M. Berberat.

M. Didier Berberat, président du Conseil communal (Instruction publique, et affaires sociales) : Le Conseil communal ne s'opposera pas à l'urgence. Il estime effectivement que cette question doit être réglée assez rapidement, puisque nous avons eu des contacts la semaine passée avec le Conseil d'Etat.

M. Laurent Iff, président : Merci. L'urgence est-elle combattue ? Ce n'est pas le cas, donc je repasse la parole à M. Borel.

M. Pierre-Alain Borel, soc. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Je crois que le texte de notre interpellation est suffisamment clair. J'aimerais peut-être juste insister sur deux éléments, trois peut-être. Un souci pour dire que notre Conseil a déjà pris des mesures relativement dures à l'égard des classes. Je dirais que nous avons un souci véritable que nous ne devons pas refaire encore l'exercice inlassablement. Et puis peut-être deux choses qui nous paraissent importantes aussi. Une pour relever selon ce que nous savons, c'est que les commissions scolaires n'ont pas été consultées. Ça nous paraît quand même particulièrement grave sur un sujet comme celui-là. Et la deuxième chose, c'est peut-être pour relever que le système qui est proposé par le Conseil d'Etat, finalement, va faire en sorte que les petits collèges vont être favorisés par rapport aux grands, alors que les grands collèges sont plutôt dans les villes, ce qui conduit finalement à un système qui va plutôt péjorer la situation des villes, qui pourrait cas échéant aussi mettre sur pied des systèmes extrêmement déséquilibrés dans une même ville, puisque nous pourrions avoir un petit collège dans une ville comme la nôtre avec un grand collège et des effectifs très différents, ce qui sera quand même assez difficile à gérer et à faire comprendre à la population. Et dans une ville comme la nôtre, là où nous avons quand même passablement d'enfants qui sont allophones, d'enfants qui sont issus de familles défavorisées, là encore, si nous pénalisons les grands collèges, je le redis, c'est surtout dans les villes que ça va intervenir. Nous allons donc pénaliser de nouveau ces enfants-là.

M. Laurent Iff, président : Merci. M. Berberat.

M. Didier Berberat, président du Conseil communal (Instruction publique, et affaires sociales) : M. le président, Mesdames, Messieurs. Effectivement, le Conseil d'Etat a pris un arrêté le 21 décembre 2005 concernant l'organisation des classes et le subventionnement des traitements dans l'enseignement obligatoire. Arrêté qui a été publié le 27 décembre dans la Feuille officielle cantonale. Cet arrêté a été pris sans consultation. Nous verrons par la suite que cela a son importance. Cet arrêté, comme relevé dans l'interpellation des trois groupes, pose tant des problèmes de forme que de fond. Sur la forme, je dirais que le Conseil communal et la commission scolaire ont été assez étonnés de cette pratique et de la forme employée par le Conseil d'Etat, du moment que le Conseil d'Etat nous a toujours dit qu'il était favorable à un dialogue

encore plus étendu avec les communes, singulièrement les villes, notamment dans le cadre des mesures d'économies.

Nous sommes d'autant plus étonnés que le 2 décembre dernier, j'ai rencontré comme président de la commission scolaire avec les directions des écoles, Mme Perrinjaquet pendant quatre heures à peu près. Et nous avons discuté de ces questions d'effectifs de classes. Nous avons indiqué qu'effectivement nous réduirions le nombre de classes de sept à l'époque; vous vous souvenez que nous avons prévu une à l'école enfantine, trois en primaire et trois en secondaire. Nous avons bien précisé que nous ne souhaitons pas repasser une deuxième fois à la caisse, si je peux m'exprimer ainsi, puisque nous avons déjà fait beaucoup d'efforts. Il nous a été dit qu'ils tiendraient compte de ces efforts qui étaient des efforts uniques dans le canton en ce qui concerne les effectifs de classes.

A l'occasion de la discussion avec Mme Perrinjaquet, nous avons aussi évoqué l'étude du forfait par élève et la mise sur pied d'un indice social qui tienne compte des quartiers défavorisés dans les écoles de ce canton pour qu'il y ait un encadrement un peu différent que les encadrements que nous pouvons avoir dans d'autres écoles.

Je dirais que ce qui est encore plus gênant sur la forme, c'est que le Conseil d'Etat, qui a quand même un service juridique à sa disposition, n'a pas remarqué ou s'il l'a remarqué n'a pas tenu compte du fait, qu'il y a un art. 12 de la loi sur l'organisation scolaire. C'est d'ailleurs l'article qui est la base légale pour l'arrêté. Je pense qu'il a simplement lu la première phrase et pas la deuxième phrase. Parce que s'il avait lu la deuxième phrase, il aurait vu que: "le Conseil d'Etat fixe les minimums et maximums dans les écoles du canton (c'est la première phrase), virgule, après consultation des commissions scolaires". Ce qui n'a pas été fait.

En ce qui concerne le fond, je dirais que ça pose un problème, M. Borel l'a déjà évoqué; les quartiers des villes, ou les collèges de quartiers des villes, sont considérés comme des ressorts scolaires de campagne. Je dirais que cet arrêté touche en premier lieu l'école primaire, en tout cas dans sa première phase. Pour l'école secondaire, il semble qu'on soit à peu près dans les normes, elles ne sont pas encore tout à fait claires. Pour l'école enfantine, il n'y a encore rien qui a été fait. Ce qui se passe, c'est qu'ils considèrent chaque collège comme un collège de campagne, ce qui fait que nous n'avons pas fait ce que nous aurions souhaité, c'est-à-dire un effectif moyen en ville de La Chaux-de-Fonds qui pourrait aller de dix-huit à vingt et un élèves; non; les effectifs ont été fixés en fonction de la grandeur de chaque collège! Ce qui fait que pour le collège de l'Ouest qui a vingt-trois classes, nous arrivons à une moyenne d'au minimum 20,2 élèves et au maximum de 21 élèves. Par contre, vous faites 250 mètres à l'Ouest de l'Ouest, vous arrivez à Cernil-Antoine, quatre classes. Nous passons de 20,2 élèves minimum à 15,4 élèves, jusqu'à 21. Ce qui veut dire qu'à 400 mètres, nous avons une différence d'effectifs importante. Je ne parle pas d'Esplanade où il y a deux classes, où c'est 12,5 élèves par classe. La logique nous a un peu échappé. Nous avons demandé dans une lettre d'obtenir un effectif moyen. J'y reviendrai. Nous avons fait des calculs et nous avons constaté que nous allions supprimer deux classes d'école primaire l'an prochain. Si nous appliquons cet arrêté tel quel, nous devons en supprimer quatre de plus, donc six. Ce qui serait un effort complètement disproportionné, du moment que nous avons déjà fait beaucoup

d'efforts. Je vous rappelle quand même qu'à la rentrée d'août nous aurons supprimé dans cette ville en trois ans dix classes.

Ce qui nous pose aussi problème, c'est que nous souhaiterions que l'école chaux-de-fonnière, de même que l'école de Neuchâtel-ville et du Locle, soit considérée comme une école dans son entier, puisqu'il y a une direction commune. Les collègues n'ont pas d'indépendance à ce niveau-là et nous souhaitons pouvoir nous-mêmes faire une péréquation des effectifs au sein des collèges. Parce que nous avons toujours fait en sorte que, par exemple en primaire, on favorise les classes du premier cycle (première, deuxième, troisième année) en ce qui concerne l'effectif. Donc nous avons des effectifs qui sont dans la moyenne cantonale voire même un tout petit peu en dessous de la moyenne cantonale, et c'est surtout en quatrième et en cinquième année que nous avons des effectifs plus élevés pour faire en sorte que nous ayons une moyenne qui, globalement, est un peu plus élevée. Ce que nous souhaitons aussi faire, c'est de tenir compte de la nature socio-culturelle ou socio-économique du quartier. Dans les quartiers qui sont difficiles, où il y a beaucoup d'enfants allophones, c'est-à-dire des enfants dont les parents ne parlent pas français, on tient compte de cela pour avoir des effectifs un peu plus bas que le reste des quartiers.

Donc effectivement, ce qui nous gêne un peu, c'est qu'après avoir fait beaucoup d'efforts, nous constatons que le DECS, le Département de l'éducation, de la culture et des sports, favorise les petits collèges, c'est-à-dire les villages par rapport aux villes, ce qui nous pose problème au niveau de l'équité des sacrifices que nous sommes en droit d'attendre de la part du Canton.

Qu'avons-nous fait ? Nous ne sommes pas restés inactifs, je peux vous le dire. Le 12 janvier, le Conseil communal écrivait une lettre de trois pages au Conseil d'Etat qui expliquait tout ce que je vous ai expliqué d'une façon encore plus précise et qui demandait en fin de compte que le Conseil d'Etat retire son arrêté et consulte. Le 19 janvier, la cheffe du Département a convoqué tous les présidents de commissions scolaires et directeurs de l'Instruction publique. A La Chaux-de-Fonds, c'est assez simple, c'est la même personne qui occupe les deux fonctions. Et elle nous a informés de cet arrêté. Tant le directeur de l'Instruction publique de la Ville de Neuchâtel que moi-même avons demandé formellement à Mme Perrinjaquet de pouvoir retirer cet arrêté, consulter. Nous avons confirmé par oral la demande qui avait été faite par écrit. Mme Perrinjaquet nous a dit qu'elle avait informé, qu'elle avait communiqué. Mme Perrinjaquet nous a promis qu'elle allait demander au Conseil d'Etat s'il était d'accord de consulter, c'est-à-dire de retirer l'arrêté. Elle s'est engagée. Elle a dit que si l'arrêté était maintenu, on pourrait discuter dans le cadre des rencontres que nous avons entre les villes et l'Etat d'un éventuel statut spécial pour les villes. Puis, le 19 janvier au soir, après être rentré du Château, je suis allé à la commission scolaire. Je l'ai informée de cette situation. Je vous dirai que la commission scolaire a très mal pris la décision du Canton. La commission scolaire m'a donc demandé d'écrire. Le 20 janvier, j'ai écrit une lettre au Conseil d'Etat au nom de la commission scolaire pour nous plaindre de cet arrêté-là et pour demander aussi la consultation.

Je dirais que malgré les contacts que nous avons avec l'Etat qui ne sont pas mauvais, nous constatons quand même que celui-ci, et singulièrement le DECS, a une pratique qui est plus respectueuse des communes. Je le dis à ce niveau-là, parce que nous avons cet exemple de la non-consultation, mais j'ai deux exemples qui m'ont

mis en joie, ce sont les écolages. J'ai constaté en lisant la Feuille officielle, parce que je suis un lecteur avisé de la Feuille officielle, que les cantons avaient passé entre eux un accord concernant les écolages pour octroyer une certaine gratuité dans les écoles. Qu'ils le fassent pour le lycée, qu'ils le fassent pour l'université, qu'ils le fassent pour la formation professionnelle qui sont cantonaux, ça ne me pose pas de problème, je n'ai rien à dire. Par contre, lorsque le Canton négocie avec les autres cantons et octroie des gratuités pour l'écolage d'écoles communales, telles que les écoles infantine, primaire et secondaire, alors même que le Canton vient de baisser sa subvention de 45% à 40,5%, je ne trouve pas normal.

J'ai aussi appris que le Canton avait décidé d'évaluer, de faire une sorte de DECF-maison, pour les directeurs des écoles communales. J'ai rappelé au Canton quand même avec ménagement, mais assez fermement, que ces directeurs d'écoles, même s'ils dépendaient d'un statut cantonal, étaient engagés par la commission scolaire, que l'autorité de nomination était la commission scolaire et que la moindre des choses était de consulter la commission scolaire lorsqu'on évalue les directeurs. Donc je dirais qu'il faudra vraiment que le Canton change son attitude, parce qu'il se croit vraiment en terrain conquis dans ce domaine-là. Et il faut vraiment, si nous voulons un partenariat tel que celui que le Conseil d'Etat souhaite et que nous souhaitons aussi, que l'Etat mette un petit peu d'eau dans son vin. J'ai ainsi répondu à votre question, c'est-à-dire que nous avons pris des mesures. Nous attendons des nouvelles. Le Conseil d'Etat va siéger semble-t-il mercredi, et j'espère qu'il va prendre une bonne décision dans sa grande sagesse.

Je signale quand même que si un juriste s'amuse à faire recours contre cet arrêté, cela pourrait poser des problèmes intéressants, parce que vraiment cet arrêté ne respecte pas du tout la loi cantonale. J'espère quand même que le Conseil d'Etat aura la sagesse de le retirer, de consulter et que nous puissions enfin avoir un dialogue avec eux. Merci beaucoup.

M. Laurent Iff, président : Merci. L'interpellateur est-il satisfait ?

M. Pierre-Alain Borel, soc. : De la réponse du Conseil communal, tout à fait, de la réponse du Conseil d'Etat, pas encore.

M. Laurent Iff, président : Merci. Nous pouvons donc prendre le point suivant qui est l'interpellation urgente déposée par les groupes radicaux et libéraux concernant la récupération du verre. M. Curty.

Interpellation urgente de M. René Curty

M. René Curty, rad. : M. le président, Mesdames, Messieurs. A nos yeux, l'urgence de cette interpellation se justifie par le fait que la transformation des déchetteries pour la récupération du verre a déjà commencé. Donc pour des raisons financières évidentes, il est urgent d'arrêter le processus. La population a donné un signal clair qu'elle voulait des économies et ne pas payer plus d'impôts, mais les TP semblent être dans un vase clos où ils n'ont aucun problème financier. Il est donc

grand temps de leur rappeler que ce n'est pas le cas et que ce n'est vraiment pas le moment de s'engager dans des dépenses pareilles qui ne se justifient aucunement au niveau pratique. J'espère vous avoir convaincus de l'urgence de l'interpellation. Merci.

M. Laurent Iff, président : Merci. Pour l'urgence, M. Hainard.

M. Pierre Hainard, vice-président du Conseil communal (Infrastructures) : M. le président, Mesdames, Messieurs. L'interpellation mélange deux faits. Le premier fait est une décision prise par le Conseil communal d'utiliser les véhicules des TP pour ramasser le verre pour une rationalisation des prestations des TP, et ceci dans une mesure d'économies. Je le rappelle, c'est une mesure opérationnelle. C'est le Conseil communal qui décide.

M. Laurent Iff, président : Juste sur l'urgence, si je peux.

M. Pierre Hainard, vice-président du Conseil communal (Infrastructures) : J'y arrive, M. le président, j'y arrive. Le deuxième fait, c'est la mise en place de mini-déchetteries pour l'introduction de la taxe au sac. C'est un tout autre problème. Nous avons discuté dans cet hémicycle, il y aura des demandes de crédit pour ces mini-déchetteries. Pour ces deux raisons, le Conseil communal refuse l'urgence.

M. Laurent Iff, président : Bien. L'urgence est-elle combattue par l'un ou l'autre des groupes ? Les groupes ne contestent donc pas l'urgence. Si. M. Vuilleumier.

M. Serge Vuilleumier, soc. : Le parti socialiste fait sienne des conclusions du Conseil communal, étant entendu qu'il s'agit d'un problème pour lequel il faut réfléchir. Pour faire un clin d'œil au calendrier de l'UDC, nous ne sommes pas dans une année bissextile et nous avons un jour de moins pour traiter les dossiers ; cela ne justifiait pas l'urgence pour traiter celui-ci. Et d'autant plus que peut-être le Conseil communal pourrait aussi réfléchir à remettre les transports en soumission plutôt qu'en situation de monopole.

M. Laurent Iff, président : Bien, merci. L'urgence étant combattue, je vous propose de passer au vote. Je prierais celles et ceux qui acceptent l'urgence de le faire savoir par un levé de main.

L'urgence est refusée par 22 voix contre 5.

M. Laurent Iff, président : Cette interpellation sera donc traitée lors des comptes au mois de mai, sauf erreur. Ou avant.

Nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour. Et nous allons pouvoir jouer aux chaises musicales. Je passe la parole au vice-président.

M. Alain Parel, vice-président : Merci. Mesdames, Messieurs, nous allons prendre le point 4 de l'ordre du jour, une motion et son amendement déposés par M. Laurent Iff et consorts. La parole à M. Iff.

Interpellation de M. Laurent Iff

Incitons de nouveaux contribuables à venir s'établir à La Chaux-de-Fonds

La Chaux-de-Fonds a incontestablement un problème d'image vis-à-vis de sa fiscalité. On ne parle de notre ville au niveau suisse et dans les médias que lorsqu'il neige ou qu'une hausse d'impôts est annoncée. Depuis des années, l'étiquette d'enfer fiscal est attachée à notre cité, ce qui n'incite que peu de nouveaux contribuables à venir s'établir dans nos montagnes. Cela est fort regrettable, d'autant plus que les personnes qui s'établissent à La Chaux-de-Fonds sont enchantées de leur cadre de vie et se disent prêtes à y rester pour de nombreuses années.

Pour inciter de nouveaux contribuables à venir s'établir à La Chaux-de-Fonds, le groupe Libéral-PPN propose d'aligner les montants d'impôts communaux qui seraient perçus durant les deux premières années d'établissement à La Chaux-de-Fonds sur ceux qui auraient dû être payés par ces contribuables s'ils n'avaient pas déménagé. Il va sans dire que cette réduction ne pourrait être offerte qu'une seule fois pour chaque contribuable. Une fois cette différence gommée, nous espérons que ces nouveaux habitants resteront fidèles à notre ville pour de nombreuses années.

L'amélioration de la situation financière de notre ville doit également passer par la recherche de nouvelles ressources et par conséquent par l'augmentation du nombre de contribuables chaux-de-fonniers. Le groupe Libéral-PPN estime que cette mesure incitative permettrait d'atteindre cet objectif.

Le groupe Libéral-PPN demande par conséquent au Conseil communal d'étudier les possibilités de mettre en place un système incitatif tel que nous l'avons décrit ci-dessus pour faciliter l'établissement de nouveaux contribuables à La Chaux-de-Fonds.

M. Laurent Iff, président : M. le président, Mesdames et Messieurs. Je tiens tout d'abord à préciser que je renonce à défendre la motion sous sa forme originale, donc non-amendée. En effet, le droit suisse ne permet pas d'accorder d'avantages fiscaux à un groupe particulier de personnes. Tous les contribuables doivent être traités équitablement face à l'impôt et on ne peut introduire de barèmes ou systèmes qui ne s'appliqueraient qu'aux nouveaux habitants potentiels de notre commune. La seule dérogation en la matière s'applique aux citoyens suisses ou étrangers réalisant leurs gains en dehors de nos frontières. Dans ce cas, un forfait peut être négocié avec l'administration fiscale. C'est ce qui se passe avec les sportifs d'élite par exemple.

La motion déposée n'est donc pas recevable sous sa forme originale; j'en prends acte. Il n'en demeure pas moins que le Conseil communal doit multiplier ses efforts pour faire venir de nouveaux habitants à La Chaux-de-Fonds. Raison pour laquelle nous avons proposé d'amender cette motion. Ce n'est pas la lecture des dernières statistiques qui me fera penser le contraire.

Nos prédécesseurs avaient vu grand. L'expansion de la ville nous permettait d'envisager que nous serions un jour plus de 50'000 habitants à La Chaux-de-Fonds. La crise horlogère est malheureusement venue contrecarrer cette perspective. Il n'en demeure pas moins que de nombreuses infrastructures ont été prévues à cette époque pour répondre aux besoins d'une population bien plus nombreuse qu'elle n'a

été en réalité. Il en découle des frais d'entretien qui peuvent être parfois trop lourds pour les générations chaudes-actuelles.

Il faut par conséquent que nous nous attelions efficacement au problème et que nous trouvions des solutions pour attirer de nouveaux habitants-contribuables chez nous. Je propose par conséquent que le Conseil communal mette en place une politique dynamique de mise à disposition de terrains à bâtir. Plusieurs communes vaudoises par exemple ont déjà appliqué ce concept avec succès. En mettant à disposition des terrains à prix attractif, nous permettrons à des familles de venir s'installer à La Chaux-de-Fonds et de pouvoir bénéficier des avantages que notre ville peut leur procurer. La mise à disposition de terrains en droit de superficie n'est citée ici qu'à titre d'exemple. Vous savez que notre groupe n'est pas un grand adepte de ce principe.

Bien évidemment, toute solution permettant d'augmenter le nombre de contribuables en ville sera étudiée avec intérêt par notre groupe et nous nous réjouissons d'entendre le Conseil communal à ce sujet, car nous ne doutons pas qu'il ne se soit pas encore penché sur le sujet. En effet, 2'000 foyers ayant un revenu moyen de Frs 70'000.- rapporteraient plus de Frs 14'000'000.- aux caisses communales, ce qui n'est pas négligeable par les temps qui courent.

J'espère que vous accueillerez cette motion amendée avec bienveillance et je vous remercie de votre attention. Il va de soi que si l'amendement était refusé, la motion serait de ce fait non recevable et serait retirée. Je vous remercie.

M. Alain Parel, vice-président : Merci. La parole est-elle demandée par le Conseil communal ? M. Kurth.

M. Laurent Kurth, conseiller communal (Finances, économie et urbanisme) : M. le président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal vous propose de refuser cette motion et je me permets de développer un tout petit peu ce point de vue. Mais nous vous recommandons d'en refuser aussi bien la version d'origine que la version amendée, et ceci pour des motifs de forme et de fond.

Sur la problématique générale, l'attrait de nouveaux contribuables est un objectif louable en soi. C'est aussi celui du Conseil communal. Même si l'objectif prioritaire est davantage la fixation de richesses, qui n'est pas incompatible mais elle n'est pas tout à fait identique quand même, et la restauration d'un équilibre de la pyramide démographique, pas forcément d'une forte croissance démographique, quoique jusqu'à 40'000 habitants, elle ne poserait pas de problème particulier.

Mais, ce point de vue général qui permettrait de penser que nous partageons les objectifs des motionnaires doit être nuancé. D'abord, quelques remarques sur le texte lui-même pour rappeler que l'étiquette d'enfer fiscal attachée à notre cité a été entretenue davantage par les libéraux que par les autorités exécutives en tout cas ! Pour rappeler ensuite que La Chaux-de-Fonds, comparée à d'autres villes de Suisse, n'est pas un enfer, surtout lorsque l'on compare le revenu net après déductions des charges obligatoires que sont les impôts, c'est vrai, mais aussi les frais de transport de logement et autres charges de ce type.

Des récentes études démontrent d'ailleurs, nous avons eu l'occasion de les citer dans cet hémicycle, que l'impôt ne constitue pas le principal facteur de localisation

des contribuables, ce que nous savions déjà, et que nous avons déjà eu l'occasion de dire aussi.

La motion dans sa version initiale nous paraît contradictoire avec l'appel régulier des milieux économiques et de la droite de l'hémicycle à se montrer davantage soucieux des ressources endogènes plutôt qu'exogènes et contraires aussi aux principes républicains, puisqu'il nous faut ici rappeler que l'impôt est non seulement une manière d'alimenter les caisses des collectivités publiques, mais aussi le lien équitable entre l'individu et la collectivité, et qui par conséquent nécessite l'implication stricte du principe d'égalité de traitement.

Enfin, cela a été rappelé, l'art. 267 de la loi sur les contributions directes dit notamment ceci: "les communes ne peuvent ni modifier les bases de taxation fixées pour les impôts cantonaux, ni déroger à l'application stricte de leurs coefficients d'impôt en vue d'inciter des contribuables à venir s'établir sur leur territoire". Dans sa version originale, la motion est donc simplement illégale, vous comprendrez que nous proposons de la refuser.

M. Iff a reconnu lui-même que le droit de superficie demandé ici était en pleine contradiction avec le souhait de voir davantage la mise à disposition de terrains en pleine propriété souhaitée en général, en particulier par les partis de la droite de cet hémicycle ; il reconnaît également qu'une contradiction existe aussi entre l'appel à la propriété facilitée pour les classes moyennes et inférieures et l'attrait de contribuables aisés demandé en général par les motionnaires. Et qu'au demeurant, la mise à disposition de terrains implique d'abord pour la ville qu'elle en possède, ce qui est peu le cas. Elle dispose aujourd'hui d'une surface en Est du quartier d'Esplanade. Nous viendrons d'ailleurs vraisemblablement devant votre Conseil avec un projet de plan de quartier. Il est donc juste que nous n'avons pas attendu la motion pour traiter le sujet là où nous pouvions le faire. Nous avons aussi une deuxième surface en zone d'utilisation différée, qui ne pourra pas être mise dans les terrains à bâtir, tant et aussi longtemps que des adaptations importantes d'infrastructures qui permettent d'y accéder seront faites. Ce qui me permet de souligner que la mise à disposition de terrains équipés, outre qu'il faut que nous en soyons propriétaires, mérite que nous investissions pour les équiper. Par les temps qui courent, vous savez que les investissements ne peuvent pas être multipliés à l'envi. Enfin, ce qui est demandé, contrairement à ce que dit la motion, n'est pas vraiment innovant et nous paraît peu précisément défini.

Cela étant, le souci de permettre un développement raisonnable de la ville, aussi bien à l'intérieur en favorisant des rénovations, des transformations et une densification du tissu urbain, que de façon modérée à l'extérieur en y conduisant la construction de nouveaux immeubles et pourquoi pas le développement de nouveaux espaces d'habitats, est aussi un souci du Conseil communal.

Le Conseil communal pense soumettre au Conseil général, si possible cette année encore - je dis bien si possible, car les projets se multiplient - les grandes lignes de la politique qu'il entend mener en matière immobilière et foncière. Il entend notamment répondre à cette occasion au postulat libéral-radical demandant que soit évaluée la fonction de chargé de promotion au service économique. Je rappelle que vous avez adopté un postulat avec le budget qui demande toute une série de points, dont celui-ci. Il pense répondre au même moment à la motion Bauer "pour la création de

nouvelles structures d'accueil et l'ouverture de zones constructibles" qui s'attachait au développement des zones industrielles et des zones d'habitats. Au postulat Kurth intitulé "accompagnement de la baisse d'indice fiscal par d'autres mesures spécifiques visant à accroître l'attractivité de la commune". Et au postulat Veya "pour une politique immobilière communale proactive".

C'est aussi à cette occasion que nous vous dirons ce que nous entendons faire de l'application des principes du droit de superficie ou de la pleine propriété vraisemblablement. Dès lors, une motion supplémentaire sur le sujet ne nous paraît pas vraiment indispensable. Si elle devait être adoptée par votre Conseil, elle serait évidemment traitée par la même occasion dans les mêmes rapports, mais encore une fois, elle n'est pas nécessaire pour que nous vous présentions un rapport dans les prochains mois.

Pour tous ces motifs, nous vous invitons à refuser la motion qui vous est proposée. Je vous remercie.

M. Alain Parel, vice-président : Merci. L'amendement étant combattu, va-t-il être défendu par un groupe ? La parole est-elle encore demandée ? M. Musy.

M. Daniel Musy, soc. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Je crois que le Conseil communal nous a rassurés en énumérant la liste de toutes les motions et postulats qui traitent du même thème. Nous voudrions pour le parti socialiste dire que nous partageons tout à fait les préoccupations qui sont celles du parti libéral concernant les recherches de nouvelles ressources pour la ville en attirant de nouveaux contribuables et bien sûr le souci d'avoir pour la ville une politique du logement. Mais j'aimerais vraiment citer, il me paraît important, une étude de l'université de Saint-Gall qui n'est quand même pas réputée pour comprendre une série de professeurs gauchistes. Je cite là le journal *Le Temps* du 20 octobre 2005. "Selon une étude de l'université de Saint-Gall, le niveau des impôts influence cependant peu le comportement migratoire de la majorité de la population en Europe, encore d'ailleurs plus en Suisse, puisqu'il y a un lien pour étudier la relation entre fiscalité et migration. L'étude montre que les Suisses choisissent leur lieu de vie avant tout en fonction de leur lieu de travail et de la qualité générale de vie qu'offre une région. La qualité et la situation du marché immobilier jouent également un rôle très important. Une charge fiscale supérieure n'a en revanche aucune influence mesurable sur le comportement migratoire de la majorité de la population". Cela pour dire que nous sommes sensibles à l'idée que dans cette ville il faut avoir une attractivité au niveau du logement et de l'immobilier. Mais j'aimerais souligner le danger que certains démographes aujourd'hui mettent en avant. Et vous avez cité, M. Iff, le cas de ces communes suisses romandes et particulièrement vaudoises qui investissent beaucoup pour aménager des terrains. Mais les démographes aujourd'hui nous rendent attentifs que dans les vingt à trente ans, beaucoup de ces communes risquent de se voir désertées par les gens qui construisent actuellement qui sont des jeunes familles, et qui arrivés à l'âge de la retraite, voudront retourner en ville. Et c'est un phénomène qui est bien sûr lié au vieillissement de la population dans nos pays, donc je ne suis pas sûr qu'ici dans la ville de La Chaux-de-Fonds on aurait avantage à beaucoup construire très en dehors de la ville, par exemple dans les

zones de campagne, mais nous sommes persuadés au niveau de notre parti qu'une politique attractive devrait se mettre en place au niveau de la revalorisation du centre-ville, des immeubles dans la ville et en particulier les anciennes usines qui peuvent être transformées en de grands appartements ou de grands lofts, les petits immeubles y compris même communaux dont on peut imaginer que les appartements de trois pièces deviennent des six pièces. C'est ça qui peut aussi attirer des contribuables. Et dernier petit point, c'est que nous ne comprenons pas très bien pourquoi la motion souhaite faciliter l'accessibilité à la propriété pour des personnes des classes moyennes et inférieures. Il paraît que pour nous, pour les classes que vous appelez inférieures, il faut plutôt faciliter l'accès aux logements locatifs à prix modérés, et c'est pour cela que nous soutenons la politique immobilière de la ville en matière d'immeubles communaux. Mais est-ce que vous n'avez pas plutôt voulu dire les classes moyennes et supérieures, puisque vous parliez de ces 2'000 contribuables à Frs 70'000.- ? A moins que vous considériez que Frs 70'000.-, c'est inférieur. C'est ça qui rend la motion un tout petit peu difficile à comprendre. C'est pour cela qu'en partageant vos préoccupations nous suivrons le Conseil communal et nous la refuserons.

M. Alain Parel, vice-président : Merci. La parole est demandée, M. Bregnard.

M. Théo Bregnard, POP : Nous avons apprécié que M. Iff retire sa motion, parce qu'elle crée une injustice entre les citoyens qui utilisaient tous les mêmes infrastructures, mais qui ne payaient pas les mêmes impôts. Donc de ce point de vue-là, nous sommes heureux de voir que le motionnaire a accepté de modifier sa motions. Cependant, cette motion maintient justement le présupposé de cet enfer fiscal et nous aimerions que le parti libéral réfléchisse au fait que de répéter que cette ville est un enfer fiscal fait que justement cette image finit par coller à la peau. Et comme l'a dit le Conseil communal, de nombreuses villes payent plus d'impôts. Un tiers des communes de ce canton payent plus d'impôts, donc il faudrait peut-être arrêter un jour de dire que la Ville de La Chaux-de-Fonds est un enfer fiscal. Quand on entend à la TSR qu'il y a six mois d'impôts et six mois d'hiver à La Chaux-de-Fonds, ça vient justement de ce genre d'annonces répétées. Et puis la motion amendée maintient ce premier paragraphe qui selon moi est faux et j'espère qu'il soit enlevé dorénavant. Pour le reste, nous faisons nôtres les remarques évoquées par le parti socialiste, par le Conseil communal et nous refuserons la motion.

M. Alain Parel, vice-président : Très bien. La parole est-elle encore demandée ? M. Iff.

M. Laurent Iff, président : Oui, merci M. le président. Je vais quand même juste apporter quelques précisions sur la notion d'enfer fiscal. C'était justement pour essayer de combattre cette image-là. C'est clair que c'est peut-être difficile d'essayer de combattre quelque chose sans pouvoir le citer. C'est pour ça que la notion d'enfer fiscal était citée dans le texte de la motion. C'était justement pour le démentir.

Concernant cette notion d'enfer, vous m'expliquerez peut-être juste (vu que nous ne pouvons pas véritablement parler d'enfer, je ne vais pas utiliser ce terme-là)

pourquoi de plus en plus de contribuables quittent quand même notre ville. Donc c'est peut-être aussi pour cela que nous aimerions en voir revenir de nouveaux.

Sur la notion de classes moyennes et inférieures. C'est justement pour permettre à des personnes qui n'auraient pas les moyens maintenant d'accéder à la propriété de pouvoir le faire. J'ai cité dans mon développement le montant de Frs 70'000.- pour une famille. Je ne parle pas là justement de revenu de classes inférieures, mais plutôt de classes moyennes. Je pense que les classes qui auraient un revenu meilleur ont déjà la possibilité d'accéder à la propriété dans notre ville.

Je constate que l'intérêt est quand même présent au niveau du Conseil communal pour avoir une politique d'incitation des gens à venir s'établir à La Chaux-de-Fonds. Parce que, qu'on le veuille ou non, notre ville se doit de rester une ville. Si on ne fait rien et que nous attendons les bras croisés et que nous n'avons pas une politique dynamique dans ce domaine-là, on risque très certainement de voir les 37'000 habitants qui constituent notre population maintenant passer à 35'000, puis 30'000, puis 25'000 et qu'il n'y ait bientôt plus personne à La Chaux-de-Fonds.

Pour répondre aussi à M. Musy concernant la démographie et les études démographiques qui sont faites, son cas s'applique peut-être aux villages qui risquent de voir leurs populations diminuer, mais sauf erreur La Chaux-de-Fonds est encore une ville. Donc les familles qui viendraient s'établir maintenant en ville, une fois qu'elles n'auraient plus d'enfants à charge sous leur toit ou qu'elles viendraient même à la retraite, pourraient quand même bénéficier des attraits et des atouts de La Chaux-de-Fonds en tant que ville pour continuer d'habiter chez nous. Voilà, merci.

M. Alain Parel, vice-président : Merci. La parole n'étant plus demandée, nous allons passer au vote. Toutes celles et ceux qui acceptent l'amendement lèvent la main.

L'amendement est refusé par 15 voix contre 11.

Comme annoncé dans mon intervention précédente, étant donné que sous sa forme non-amendée la motion n'est pas légale, je la retire volontiers.

M. Alain Parel, vice-président : Très bien merci. La motion est donc retirée. Je cède la parole à M. Iff.

M. Laurent Iff, président : Merci. Donc je reprends ma place de président pour vous souhaiter une agréable fin de soirée et vous dire à bientôt. Je lève cette séance.

La séance est levée à 22h.15.

Le président :
Laurent Iff

Le secrétaire :
Jean-Marc Feller

La secrétaire-rédactrice :
Caroline Brand